



↳ www.bourgenbresse.fr ↲

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2020 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 10 février 2020

Sommaire

1.LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS DU BP 2020.....	4
1.1 LE CONTEXTE NATIONAL : LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE ENGAGÉE.....	4
1.1.1 <i>Continuité en matière d'évolution des dotations de l'État et d'encadrement des dépenses</i>	
1.1.2 <i>La réforme de la fiscalité locale engagée</i>	
1.2 LE CONTEXTE LOCAL MARQUÉ PAR UN CHANGEMENT DE STRUCTURE ENTRE LE BP 2019 ET LE BP 2020.....	5
1.3 LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION AVEC DES PRIORITÉS DONNÉES AUX ESPACES VERTS, À LA PROPRIÉTÉ URBAINE ET À L'INVESTISSEMENT.....	6
2.UN BUDGET 2020 AU SERVICE DE L'ACTION DE LA COLLECTIVITE ET DES BURGIENS.....	7
2.1 UNE VILLE SOLIDAIRE ET DURABLE.....	7
2.1.1 <i>Santé, éducation, activités périscolaires</i>	
2.1.2 <i>Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-même</i>	
2.1.3 <i>L'action de la ville en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous</i>	
2.1.4 <i>Une ville durable</i>	
2.2 UNE VILLE ANIMÉE ET VIVANTE.....	11
2.2.1 <i>Une politique culturelle ambitieuse et ouverte sur la cité</i>	
2.2.2 <i>Une politique événementielle familiale et populaire</i>	
2.2.3 <i>Assurer la sécurité des événements, des personnes et des biens</i>	
2.3 BÂTIR LA VILLE DE DEMAIN.....	12
2.3.1 <i>Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers</i>	
2.3.2 <i>Investir pour l'amélioration des équipements publics destinés aux Burgiens</i>	
2.3.3 <i>Investir pour accueillir de nouvelles familles</i>	
2.3.4 <i>Investir pour la mutation de notre cœur de ville</i>	
3.BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRÉSENTATION ANALYTIQUE.....	15
3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	15
3.1.1 <i>Les ressources du budget primitif 2020.....</i>	<i>15</i>
A - Produits des services et du domaine	
B - Impôts et taxes	
C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)	
D - Autres produits de gestion courante	
E - Atténuation de charges	
F - Produits exceptionnels et reprise de provisions	
G - Résultat reporté	
3.1.2 <i>Les charges du budget primitif 2020.....</i>	<i>18</i>
A - Charges à caractère général	
B - Charges de personnel	
C - Autres charges de gestion courante	
D - Charges financières	
E - Charges exceptionnelles	
F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)	

3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	22
3.2.1 Dépenses	
3.2.2 Recettes	
4.BUDGETS ANNEXES.....	27
4.1 BUDGET AÉRODROME.....	27
4.1.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B - Charges	
4.1.2 <i>Section d'investissement</i>	
A - Dépenses	
B - Recettes	
4.2 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	30
4.2.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B - Charges	
4.2.2 <i>Section d'investissement</i>	
4.3 BUDGET LOTISSEMENTS (HABITAT BOUVENT-CURTAFRAY).....	33
4.4 BUDGET SERVICES FUNÉRAIRES.....	33
ANNEXE.....	34

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 (décret d'application n° 2015 – 761 du 24 juin 2015), il est annexé au présent rapport de présentation du projet de budget 2020 **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

1. Le contexte et les orientations du BP 2020

Conformément aux orientations exposées dans le DOB lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019, le budget 2020 conforte les axes définis dès 2014 visant, pour l'essentiel, à préserver la qualité des services rendus et à réaliser les actions et les investissements du mandat tout en contenant l'évolution de la dépense publique.

Les efforts, continus depuis 2015, de maîtrise de la dépense ont porté leurs fruits. La situation financière de la ville est saine à l'achèvement de l'exercice 2019 alors même que la collectivité vient de réaliser un volume exceptionnel de dépenses d'équipement (aux alentours de 17,5 M€) avec un recours moindre à l'emprunt.

De surcroît, les efforts accomplis depuis le début du mandat en matière de développement durable et de travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux ont également généré une recette non négligeable de 743 K€ par la valorisation des certificats d'économie d'énergie obtenus dans ce cadre.

Le budget primitif 2020 consacrera également l'ouverture d'un nouveau budget annexe énergies renouvelables, obligatoire, compte tenu des travaux d'installation sur plusieurs bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques qui vont générer à partir de cette exercice des recettes de vente d'énergie. Il préfigure ainsi l'amplification de l'action de la ville en matière de production d'énergies vertes.

1.1 Le contexte national : la réforme de la fiscalité locale engagée

Au niveau national, la loi de finances initiale portant sur le budget 2020 reconduit les mesures annoncées dans la loi de finances 2018 et pose les jalons d'une réforme de la fiscalité locale, source de nouvelles incertitudes quant aux recettes sur lesquelles les différentes collectivités territoriales pourront compter.

1.1.1 Continuité en matière d'évolution des dotations de l'État et d'encadrement des dépenses

Les mesures annoncées au BP 2018 en matière d'encadrement des dépenses des grandes collectivités et d'évolution des dotations de l'État sont confirmées dans la loi de finances pour 2020.

Côté recettes, après quatre années de très fortes baisses des dotations de l'État (de 2013 à 2017), depuis 2018, les dotations de l'État aux collectivités (et en particulier aux communes) ne sont plus, en effet, ponctionnées au titre de leur participation au redressement des finances publiques.

Néanmoins, la ville prévoit en 2020 une nouvelle baisse de sa principale dotation perçue de l'État qui est la dotation forfaitaire de - 1,8 % par rapport au montant perçu en 2019 au titre de l'écrêtement (péréquation), soit une nouvelle perte de ressources de 99 991 €.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la péréquation et de l'augmentation de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine, la DSU devrait augmenter de 167 270 € pour s'établir à 2 360 K€.

De même la dotation nationale de péréquation (278 K€) est prévue à la hausse (+ 98 K€), ce qui se concrétise par un alignement sur le réalisé 2019.

Côté dépenses, même si l'évolution des dotations à percevoir par l'État en 2020 est en conformité avec la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022, la ville n'est pas assurée à l'horizon 2021 et 2022, d'échapper (comme c'est le cas depuis 2018) au dispositif d'encadrement des dépenses des plus grandes collectivités dont l'objectif ultime est un effort attendu de leur part de 13 milliards d'euros. Par la poursuite de ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la ville se prépare à cette éventualité.

1.1.2 La réforme de la fiscalité locale engagée

Le projet de loi de finances pour 2020 conforte la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales de manière progressive au bénéfice de l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Il pose également les bases d'une réforme du panier fiscal des collectivités et d'une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Ainsi à partir de 2021, en lieu et place de la taxe d'habitation, la ville percevra la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'à présent dévolue au Conseil Départemental qui se verra, en contrepartie, affecter une partie du produit de la TVA.

Les estimations provisoires, transmises par les services préfectoraux, situent la ville en situation de sous-compensation : en effet, le produit de taxe de foncier bâti du Conseil Départemental qu'elle va récupérer, ne permettrait pas de compenser le produit qu'elle perçoit au titre de la taxe d'habitation destinée à disparaître.

Pour garantir un niveau de recettes identique, à l'euro près, aux collectivités concernées par cette perte de produit, un coefficient correcteur est mis en place. Sa valeur définitive sera calculée sur la base du produit issu de la TH 2020 mais aussi des compensations fiscales de l'État liées à la TH 2020 (qui seront supprimées en 2021) et la moyenne des rôles supplémentaires de 2018 à 2020.

Le courrier du secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics daté du 30 décembre 2019 garantit que « la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne ». Cette même lettre précise que « la compensation répondra aux deux objectifs suivants :

- . L'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés
- . La compensation sera intégralement fiscale, sous forme de taxe sur le foncier bâti, sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'État ».

En outre, le coefficient correcteur « n'évoluera pas ensuite ».

L'Histoire dira si cette promesse sera tenue et respectée par les gouvernements et parlements futurs. Les expériences passées (réforme de la TP ...) appelant à la prudence.

Ainsi, l'État a transmis début 2020 des simulations individualisées pour chaque commune pour qu'elles puissent en évaluer l'impact. Il s'avère selon l'AMF que ces simulations ne sont pas conformes aux dispositions qui doivent s'appliquer dès 2021, au risque d'induire les communes en erreur. Les simulations semblent calculées sur la base des taux 2018 au lieu de ceux de 2017. Le coefficient correcteur communiqué n'est qu'indicatif et sera seulement connu début 2021.

Cela renforce les incertitudes qui pèsent sur les recettes futures de la collectivité et son autonomie fiscale.

La compensation versée aux collectivités est promise comme dynamique car fonction de l'évolution du produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière dont doit s'acquitter tout propriétaire subsistent. Les collectivités gardent la faculté de faire évoluer leurs taux.

Selon l'annexe de la lettre du 30 décembre 2019 précitée, la collectivité se verrait appliquer un coefficient correcteur (estimé à partir des données 2018) de 1,1059308879 qui sera actualisé en fonction de l'évolution du bâti jusqu'en 2020.

Dans un diaporama annexé à la lettre précitée, sont explicités le cadre et les principes selon lesquels l'État compte mettre à jour les bases locatives : « Les bases locatives, qui datent des années 1970, servent à calculer l'impôt. Leur mise à jour permettra de répartir la taxe foncière plus équitablement entre les propriétaires, en fonction de la réalité de leur patrimoine. Cette mise à jour, qui commencera en 2026 et s'étalera sur de longues années, se fera à rendement constant ».

Une réforme des indicateurs financiers servant à la détermination des différentes dotations octroyées par l'État aux communes est également annoncée en 2020. Il n'est pas possible à ce stade d'entrevoir son impact sur les budgets futurs.

Pleinement consciente des incertitudes qui pèsent sur les marges de manœuvre dont disposeront réellement les collectivités territoriales à moyen terme, la ville poursuit encore cette année sa stratégie d'encadrement de ses dépenses et de maîtrise du niveau de l'encours de sa dette.

1.2 Le contexte local marqué par un changement de structure entre le BP 2019 et le BP 2020

Le budget de fonctionnement de la ville fait l'objet d'une modification de structure qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier les évolutions des recettes et des dépenses entre le BP 2019 et le BP 2020. Les deux causes principales sont liées au nouveau règlement de voirie et à des transferts entre chapitres :

- le nouveau règlement de voirie engendre la prise en charge par la ville de dépenses nouvelles au titre de la réfection des chaussées après travaux réalisés par les concessionnaires pour 108 K€. Ces dépenses qui impactent le chapitre des charges à caractère général sont intégralement facturées aux concessionnaires générant une recette nouvelle de 125 K€ apparaissant au chapitre 70 (produit des services et du domaine) incluant les frais de gestion.

- les transferts entre chapitres consécutifs à des changements dans les modalités de facturation ou à des régularisations d'imputation concernent en particulier :
 - la facturation de l'utilisation des équipements sportifs de la ville directement aux lycées (au chapitre 70 prévu pour 96 K€) en lieu et place de la Région auparavant (chapitre 74 des participations reçues)
 - la régularisation de l'imputation de la redevance de stationnement (dans le cadre de la dépenalisation du stationnement) qui n'est plus considérée comme une taxe (imputée au chapitre des impôts et taxes : chapitre 73) mais, comme son nom l'indique, une redevance à porter sur le chapitre 70 « produit des services et du domaine »
 - la participation de la ville aux frais de promotion et de communication des grands clubs sportifs qui n'est plus inscrite sur le poste des subventions (pour 68 000 € HT, conformément à la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2019) mais sur le chapitre des charges à caractère général (pour 81 600 € TTC).

A noter, par ailleurs, l'inscription sur ce budget 2020 d'une aide exceptionnelle à la commune du Teil pour 44 K€ dans le cadre du séisme qui l'a affecté en fin d'année 2019.

1.3 La poursuite des efforts de gestion avec des priorités données aux espaces verts, à la propreté urbaine et à l'investissement

L'augmentation de la capacité d'autofinancement pourrait être de l'ordre de 10 % fin 2019 par rapport à 2018 grâce à la bonne tenue des dépenses et recettes déjà constatée au compte administratif 2018 (évolution des dépenses réelles inférieure à celle des recettes générant une hausse du niveau de l'épargne de + 11,3 %).

Les efforts de gestion menés depuis 5 ans permettent en effet d'absorber la hausse modérée des charges de fonctionnement, la nouvelle baisse de la dotation forfaitaire et surtout le haut niveau de dépenses d'équipement tel que réalisé en 2019 (supérieur à 17,5 M€) et prévu en 2020 (15,7 M€) sans recourir au levier fiscal et sans accroître l'encours de la dette en 2019 et 2020.

A structure budgétaire constante, l'évolution des recettes réelles du BP 2020 est prévue avec une hausse de 1,2 % supérieure à celle des dépenses réelles, globalement contenues à + 0,9 % (niveau inférieur à l'inflation prévisionnelle).

La capacité financière de la ville (supérieure de + 3,9 % à structure constante à celle du BP précédent) ainsi préservée permet de maintenir encore cette année l'effort d'investissement à un niveau conséquent (15,7 M€) pour finaliser ou poursuivre les grands projets du mandat en voie d'achèvement, mais également pour entretenir et rénover le patrimoine communal dans un objectif de réduction de sa consommation énergétique.

La capacité de désendettement prévue à fin 2020 devrait être inférieure à 7 années, soit un niveau raisonnable, nettement en dessous des seuils d'alerte. La dette au 1^{er} janvier 2020 s'établit en prévision à 42,6 M€ (contre 45,2 M€ au 1^{er} janvier 2018 et 44,2 M€ au 1^{er} janvier 2019).

2. Un budget 2020 au service de l'action de la collectivité et des Burgiens

Dans notre pays, les besoins de solidarité et de service de proximité ont rarement été exprimés avec autant de force qu'aujourd'hui. Au niveau local, la collectivité va mobiliser les moyens permettant de les satisfaire au mieux suivant les orientations et choix décidés par la municipalité au début du mandat 2014-2020. Avec des ressources financières en légère augmentation (après avoir diminué lors des exercices précédents), la collectivité entend :

- . Offrir l'ensemble des services et prestations dont la population burgienne a besoin, tout en veillant à transformer le cadre urbain pour que Bourg-en-Bresse soit davantage encore une ville solidaire et durable ;
- . Réaliser les projets majeurs du mandat, tout en assurant la maintenance et la rénovation des infrastructures et du patrimoine bâti public et satisfaire les besoins de proximité et de sécurité dans les quartiers, en maintenant les investissements à un haut niveau ;
- . Contribuer à l'animation de la ville et de l'agglomération burgienne et promouvoir un développement équilibré des territoires sur le bassin de vie dans une recherche de complémentarité et de solidarité.

2.1 Une ville solidaire et durable

Dans un contexte de fortes contraintes exercées sur les finances publiques et d'incertitudes sur l'effet des réformes annoncées par le gouvernement concernant la pérennité des ressources des collectivités territoriales, la ville maintient la priorité qu'elle s'est donnée de préserver l'ensemble des prestations, des services, l'accès aux équipements publics (sportifs, culturels, ...) et autres soutiens financiers qui concourent à la réduction des inégalités et à la solidarité au sein de la population burgienne.

La ville de Bourg-en-Bresse entend faciliter la vie de tous les Burgiens et permettre à chacun, quels que soient son âge et sa condition sociale, d'accéder aux services qu'elle offre, notamment par une politique tarifaire modulée en fonction de la capacité contributive, l'usager n'ayant à supporter qu'une faible partie du coût du service rendu.

La collectivité a la volonté de prendre sa part dans la transition écologique nécessaire pour préserver la qualité de vie des Burgiens, notamment par des aménagements de l'espace public.

2.1.1 Santé, éducation, activités périscolaires

L'action de la ville dans la prévention en matière de santé publique

Pour concrétiser l'objectif de la santé pour tous, il est prévu :

- . De poursuivre l'animation des ateliers santé-ville et les actions de médiation, individuelles ou collectives, dans les quartiers politique de la ville pour résorber les inégalités d'accès à la santé en accompagnant les habitants les plus fragiles dans leurs parcours de santé. (Financé par l'ARS à hauteur de 40 K€) ;
- . De réaliser un projet « santé globale » à destination des enfants de 0 à 6 ans couvrant quatre volets indissociables : l'alimentation, l'activité physique, la santé bucco-dentaire et la gestion des émotions au bénéfice de près de 800 enfants dans sept écoles et cinq espaces petite enfance volontaires. (Financé par l'ARS à hauteur de 36 K€) ;
- . De réaliser un projet sur la nutrition (alimentation/activité physique) au bénéfice de près de 700 enfants de 6 à 11 ans financé uniquement par la ville ;
- . D'articuler ces actions de santé avec le plan piéton, le projet éducatif local dans son volet nature en ville et la restauration scolaire.

Face à la prolifération du moustique tigre sur l'ensemble du pays, la collectivité contribue fortement à l'action départementale (40 K€).

La ville s'est engagée dans un plan triennal d'acquisition de 76 défibrillateurs pour en doter les principaux équipements municipaux : 25 en 2019, 37 en 2020 pour un montant de 68 K€ et 14 en 2021.

L'éducation et l'épanouissement de l'enfant au cœur de l'action de la ville

La ville subvient, aux côtés des parents, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, à leur insertion sociale et à leur préparation à la vie d'adulte.

L'ouverture de l'espace petite enfance (EPE) Charles Jarrin a permis d'augmenter la capacité d'accueil globale. Il s'agit donc de mobiliser et d'optimiser cette offre d'accueil régulier et occasionnel des plus jeunes enfants. Comme dans le groupe scolaire Charles Peguy, l'implantation de ce nouvel EPE dans le périmètre de l'école maternelle favorise le passage de l'enfant de l'un à l'autre.

La ville met l'enfant au cœur de ses préoccupations. Elle veille à la prise en charge éducative des moins favorisés. Des aides aux familles les plus démunies sont accordées pour permettre à leurs enfants de participer aux activités des centres de loisirs durant les vacances d'été. Des stages thématiques scientifiques, sportifs ou culturels sont organisés au centre Léon Bellet à chaque période de vacances scolaires à des tarifs adaptés aux revenus des familles. Les activités périscolaires maintenues et renforcées dans chaque école de la ville permettent à l'enfant de découvrir un atelier culturel ou sportif à un tarif de 6 euros par trimestre (0,60 € la séance). La ville reçoit l'encouragement de l'État sous la forme d'une augmentation sensible de sa contribution financière, à l'organisation des rythmes scolaires selon des modalités qui prennent en compte l'intérêt de l'enfant avant toute autre considération.

Sur les 1,1 millions d'euros réservés à l'entretien des bâtiments municipaux en 2020, la ville compte investir 240 K€ pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire du Peloux et la réalisation de divers travaux de maintenance des bâtiments d'autres groupes scolaires, en particulier la rénovation des sanitaires. Amorcée fin 2019, la végétalisation d'une partie des cours d'école va être effectuée dans trois autres groupes scolaires. Chaque fois, ces aménagements sont conçus par les services de la ville en concertation étroite avec chaque équipe éducative.

La ville contribue à l'éveil des plus jeunes à l'écologie en entretenant dix jardins pédagogiques implantés dans les groupes scolaires et par la mise en œuvre d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. Les économies qui en résulteront seront réinvesties dans l'augmentation de la part des produits bio et locaux dans les menus des cantines. Dans les restaurants scolaires de la ville, les enfants peuvent prendre un repas complet avec un produit bio tous les jours, pour une somme abordable comprise entre 0,60 € et 3,87€ selon la capacité contributive des parents. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines va être poursuivi et amplifié. L'expérimentation pour trouver une alternative à l'utilisation des contenants de cuisson en matière plastique est engagée et va permettre la suppression de ces matières avant l'obligation légale (en 2025) pour le bien-être de nos enfants de 0 à 11 ans.

Fin 2018, sous l'égide de la CA3B, la ville, comme d'autres communes volontaires, s'est engagée dans un programme d'équipement des écoles primaires en nouvelles technologies de l'information et supports pédagogiques numériques. Après avoir tiré les enseignements de la phase expérimentale réalisée au cours de l'année 2019, il est prévu de généraliser, de manière progressive, le déploiement des équipements au cours des exercices 2020-2023. La réussite de ce déploiement est conditionnée par l'implication du corps enseignant et par sa capacité à maîtriser les matériels et logiciels et à en intégrer l'usage dans des projets pédagogiques. D'ores et déjà, le service de l'action éducative a noué le partenariat nécessaire avec l'éducation nationale et assure la coordination avec les services techniques de la ville chargé du patrimoine bâti. Concrètement, il est prévu d'installer un vidéoprojecteur interactif dans chaque salle de classe élémentaire, équipé d'un PC avec accès internet sécurisé. En fonction des demandes des équipes pédagogiques, un environnement numérique de travail et un équipement de classe mobile pour 4 à 5 classes seront déployés. Ce plan d'équipement, estimé à 500 K€ sur 4 ans, est financé via la participation de la Ville au service commun informatique porté par la CA3B.

Les jeunes et l'espace public : le choix de prévenir et d'accompagner

Alors que des acteurs publics réduisent leur soutien financier à la prévention des risques auxquels les jeunes sont exposés et à leur accompagnement, la ville fait le choix de maintenir l'ensemble de son concours à l'action des éducateurs de prévention.

La ville consacre plus de 2,350 millions d'euros en fonctionnement (aides directes, accompagnement de projets, mise à disposition de personnels et d'équipement), en faveur des jeunes en prestations de toute nature concernant la santé, l'alimentation, l'éducation, les actions sportives, culturelles et de loisirs.

2.1.2 Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-mêmes

En faveur des personnes âgées, la priorité reste la prévention contre le risque d'isolement. L'action visiteurs-visités, qui mobilise des professionnels et un réseau de bénévoles, est reconduite. Des actions du type atelier mémoire, nutrition, gym douce, sorties culturelles, restaurant seront proposées aux aîné(e)s burgiens, notamment mais sans exclusive aux personnes qui participent aux clubs des aînés et aux résident(e)s des résidences autonomie.

Pour faire face à des besoins accrus, le soutien aux associations à caractère social sera conforté avec une augmentation de 2,5 % du volume global des subventions allouées (déjà + 4 % en 2019). La ville incite ces associations à mieux coordonner leurs actions en direction d'un public qui les sollicite souvent simultanément.

S'agissant des centres sociaux et structures d'animation de la vie sociale : la ville maintient son effort financier à hauteur de 920 K€ et veille à la cohérence, à la recherche de complémentarité et à la coordination des actions réalisées par ses partenaires dans le cadre de la convention territoriale globale triennale conclue début 2018 entre la ville et la CAF.

En faveur des foyers et personnes fragilisées ou démunies

La ville, par l'intermédiaire du CCAS et du budget qui lui sera alloué :

- . Facilite, par une prise en charge accrue, la possibilité offerte aux enfants de fréquenter les centres de loisirs de la ville de sorte que le coût restant à charge des familles ne soit pas un obstacle à l'accès à ces espaces et temps de loisirs et d'apprentissage de la vie en société ;
- . Maintient son fonds d'aide au paiement des factures d'eau pour un montant de l'ordre de 10 K€.
- . Poursuit, avec le concours de ses partenaires associatifs, ses actions de portage de repas, d'attribution de prêts, d'encouragement à la mobilité, d'accès aux droits par l'apprentissage du numérique, ... ;

La subvention de 80 K€ octroyée par l'État (préfecture/DDCS) va financer une action d'apprentissage du français « J'apprends ma ville » axée sur la connaissance et la compréhension des démarches de la vie quotidienne au bénéfice des personnes étrangères en situation régulière ayant transité par le nouveau CADA et installées durablement à Bourg-en-Bresse. Pour ce faire, la ville va signer un contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'État et contribuer à sa réalisation à hauteur de 20 K€.

Sur proposition du comité des usagers du CCAS, une action expérimentale « habitants relais » va être menée visant à favoriser l'accès aux droits et aux prestations par l'appui de bénévoles formés qui informeront et accompagneront les personnes dans leurs démarches administratives.

2.1.3 L'action de la ville en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous

L'accès du plus grand nombre de Burgiens aux activités sportives et aux loisirs reste une priorité. Cet ensemble, animé par le réseau associatif, contribue au développement personnel de chacun, quel que soit son âge, à la préservation de sa santé et au renforcement des liens sociaux. Après l'achèvement de la reconstruction des vestiaires de Vennes, la ville va

réaliser celle des vestiaires de la Chagne. L'aménagement du parc de Bouvent sera poursuivi. L'accès au parc sera encore gratuit pour les Burgiens.

Par une politique tarifaire particulièrement incitative, la ville entend privilégier l'accès du plus grand nombre, quelles que soient ses ressources, aux activités culturelles organisées par la ville ou par le réseau associatif qu'elle subventionne à cet effet tant pour encourager les Burgiens à fréquenter les équipements culturels (MRB, médiathèques, H2M, théâtre, ...) que pour permettre aux acteurs de ce domaine d'aller à leur rencontre par des animations de quartier et d'espaces publics (places, squares, rues, parc de Bouvent).

2.1.4 Une ville durable

La ville poursuit sa politique de facilitation de la mobilité et de développement de l'usage des modes doux (piéton, vélo, transports urbains) avec notamment l'acquisition et l'implantation de garages à vélos sécurisés. Elle veille à sa bonne articulation avec l'accès des véhicules automobiles au centre-ville dans une double optique de dynamisation des commerces de centre-ville et de partage équitable de l'usage de l'espace public. L'aménagement des voiries, la création de nouveaux jalonnements piétons et cyclables et le remplacement des principaux équipements d'accès et de gestion du stationnement en ouvrage afin d'offrir un service de meilleure qualité aux usagers, y contribuent de manière complémentaire. Des fontaines publiques seront aménagées pour les besoins des piétons et cyclistes. Des actions d'éducation à la pratique du vélo seront organisées.

Des surfaces supplémentaires d'espaces verts vont être prises en charge dans le cadre de la gestion différenciée qui fait l'objet d'une concertation avec les conseils citoyens. Dans le cadre de la charte de l'arbre, la ville va encore accroître son patrimoine arboré, par la plantation de nouveaux arbres, avec également la création de vergers dans des lieux appropriés comme en proximité de l'UPCF.

La ville va poursuivre, pour l'amplifier, l'effort de débitumisation/végétalisation sur le domaine public, que ce soit dans les cours d'écoles ou lors d'opérations de rénovation de voiries, là où leurs dimensions et leur usage le permet 100 K€ seront consacrés à la végétalisation des cours de trois groupes scolaires, en concertation avec les équipes éducatives.

Dans le domaine des économies d'énergie, la ville continue de procéder au remplacement du matériel d'éclairage public obsolète par des équipements plus performants et plus économiques (leds) ainsi que la diminution des points lumineux le long des grandes voiries. L'éclairage des abords des équipements sportifs sera modulé en fonction de leur fréquentation. L'action de réduction de la pollution lumineuse se poursuit en partenariat avec les commerçants et les conseils citoyens. Pour ses besoins, la ville poursuit une politique d'acquisition de véhicules propres (gaz/électricité) de vélos à assistance électrique. La collectivité s'est engagé dans un programme de développement du covoiturage pour ses propres agents en partenariat avec une dizaine d'organismes publics burgiens et grandes entreprises. La ville envisage d'encourager financièrement l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail de ses propres agents et la mise en place du télétravail sous réserve de sa compatibilité avec le fonctionnement de service ouverts à des publics qu'il faut bien accueillir et renseigner.

Engagée en 2018, l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines sera poursuivie. Les économies réalisées seront réinvesties dans l'augmentation de la part du bio, du local et du commerce équitable dans les achats de denrées. Des alternatives à l'usage du plastique dans le conditionnement seront également recherchées.

Des actions de préservation de la biodiversité concernant les espaces verts et/ou naturels, ... vont être réalisées avec la mobilisation des citoyens et des clubs sportifs.

Des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, à leur meilleur tri et à leur dépôt aux endroits appropriés pour leur collecte seront menées avec divers partenaires.

Sous l'égide de la régie de l'eau et de l'assainissement de la CA3B, la mise en service du bassin d'orage du Pont des chèvres va contribuer à réduire la pollution de la Reyssouze en période de forte pluviométrie.

Des conseils citoyens, qui contribuent à faire vivre la démocratie de proximité

Depuis 2009 les conseils citoyens travaillent dans tous les quartiers et agissent pour améliorer le quotidien des habitants. Grâce à leur expertise d'usage, ils proposent et réalisent des actions de proximité et sont force de propositions pour un mieux vivre ensemble. Comme les années antérieures, ils pourront participer à l'arbitrage de projets d'aménagements urbains sous l'égide du comité consultatif de programmation des travaux.

2.2 Une ville animée et vivante

A travers le déploiement de son offre culturelle et événementielle, la ville de Bourg-en-Bresse poursuit un triple objectif :

- Faciliter l'accès des habitants à la culture par la diversité, l'attractivité et la tarification de l'offre ;
- Organiser des événements vecteurs de lien social ;
- Assurer l'animation et l'attractivité du centre-ville pour y renforcer le flux chaland et ainsi contribuer à son dynamisme commercial.

2.2.1 Une politique culturelle ambitieuse et ouverte sur la cité

En 2019, la ville a récolté les fruits d'une politique culturelle plus que jamais ouverte à tous les publics. La fréquentation du festival « A la folie pas du tout » a connu une hausse de 18,4 % malgré une météo parfois capricieuse et le printemps culturel sur un format resserré a intéressé plus de 15 000 personnes. La programmation 2020 s'appuie sur cette dynamique et la lisibilité d'une offre culturelle constante et cohérente.

La ville de Bourg-en-Bresse continue ainsi de mettre les moyens nécessaires à la bonne organisation de temps festifs, culturels et populaires. Ainsi, « Le printemps culturel de Bourk » du 8 au 10 mai autour de la thématique « Évolution/Révolution », la « Fête de la musique », les jeudis du kiosque dont le succès s'amplifie d'édition en édition, le feu d'artifice du 14 juillet, le festival A la folie pas du tout ou encore la journée du Patrimoine rythmeront une nouvelle année des Burgiens.

Parallèlement, les expressions artistiques contemporaines continueront de trouver leur place à H2M, que ce soit à travers la diffusion d'œuvres contemporaines dans le cadre d'expositions, la mise en œuvre de résidences, l'organisation de rencontres avec les artistes ou la mise en place d'un programme d'actions culturelles avec médiation adaptée pour élargir, encore et toujours, les publics (+ de 10 000 personnes accueillies en 2019). Ce travail de fonds s'articulera autour de trois temps forts : « Le Marbre et le Sang », « Ce qui reste est aussi ce qui résiste » dans le cadre de l'événement annuel de la ville et une exposition collective à ce jour encore en cours d'écriture.

L'accès à cette offre culturelle est favorisé par une politique de tarification particulièrement incitative : inscription aux médiathèques gratuite pour les Burgiens de moins de 26 ans, tarifs d'adhésion préférentiels pour les Burgiens, notamment les plus démunis, accès au Monastère royal de Brou gratuit pour les moins de 26 ans, demandeurs d'emploi et personnes handicapées, expositions d'H2M en accès libre.

Le patrimoine local étant un élément culturel fort sur un territoire, la Ville va continuer sa démarche de préservation et de valorisation de son patrimoine bâti et paysager, en lançant une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un *Site patrimonial remarquable*. En anticipation de ce travail global sur l'ensemble du territoire communal, une étude pour la rénovation et la mise en valeur patrimoniale de la co-cathédrale Notre-Dame est programmée en 2020.

2.2.2 Une politique événementielle familiale et populaire

L'année 2020 sera évidemment marquée par le passage du Tour de France en juillet. Au-delà de l'organisation du départ, la ville proposera des animations festives ouvertes à l'ensemble de la population.

Par ailleurs, la ville maintient son effort budgétaire pour offrir aux Burgiens des animations familiales, conviviales et populaires afin de drainer dans le centre-ville un flux de population participant à sa dynamique commerciale : festivités d'hiver lancées par la fête des lumières, Fête de l'été... Le fer de lance de cette programmation sera la sixième édition de Couleurs d'amour, marqué en 2020 par la création d'un nouveau spectacle sur les façades de l'hôtel de ville.

2.2.3 Assurer la sécurité des événements, des personnes et des biens

En étroite collaboration avec les services de l'État (préfecture, police nationale) la ville veille à assurer la sécurité des événements, des personnes et des biens. Cette vigilance et ses actions concourent à la bonne organisation des événements festifs et sportifs et confortent le flux de chalands en cœur de ville.

La formation et le matériel mis à la disposition des agents de la police municipale doivent en permanence s'adapter aux contextes et aux comportements auxquels ils doivent faire face. Aussi, les agents de la Police Municipale sont équipés depuis le début de l'année de caméra-piéton leur permettant de filmer leurs interventions. L'objectif est triple : apaiser des échanges parfois tendus, permettre la poursuite systématique de tous les outrages constatés et améliorer la formation en continue des équipes.

Après l'avenue Alsace-Lorraine, la rue Notre-Dame, la rue Bichat et le Cours Verdun en 2019, le plan de développement de la vidéo-protection, établi en lien étroit avec le directeur départemental de la sécurité publique, se poursuivra en 2020 avec l'équipement de la place Neuve, du haut de l'avenue Alsace-Lorraine et du parvis de la gare. Ces nouvelles implantations permettront de constater des faits isolés ou de reconstituer, le cas échéant, les parcours des auteurs de faits délictueux. Ce dispositif sera complété par l'acquisition d'une seconde caméra mobile permettant de répondre à des enjeux plus ponctuels de tranquillité publique, sur des sites qui réclament de la réactivité sans nécessité d'équipements pérennes.

2.3 Bâtir la ville de demain

Bâtir la ville de demain, c'est réaliser simultanément des aménagements de proximité dans les quartiers qui faciliteront la vie quotidienne et des grands projets structurants. Autrement dit, les priorités de ce budget se déclinent de la manière suivante :

- l'entretien et le renouvellement des espaces publics ;
- la modernisation des équipements supports des services publics ;
- la mutation du cœur de ville.

Les projets correspondant à ces priorités ne se feront pas sans les Burgiens, bien au contraire : le travail de concertation engagé depuis plusieurs années avec les citoyens sur l'ensemble des projets portés par la Ville se poursuivra, en multipliant les canaux d'expression s'adaptant aux rythmes et aux possibilités d'investissement de chacun (conseils citoyens, visites de terrains dans les quartiers, e-consultations, etc.)

2.3.1 Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers

Une attention toute particulière sera apportée dans ce budget aux lieux de vie quotidiens des Burgiens, à commencer par la rénovation des voiries en lien avec les conseils citoyens, afin de concevoir une programmation au plus proche des besoins.

Il est donc prévu de poursuivre la rénovation des voiries structurantes de quartier, telles que la dernière tranche de la rue Montholon entre la Rue Branly et l'avenue du Mail pour 490 K€, la dernière tranche de la rue Montesquieu entre la Rue Racine et la Rue de la Chartreuse pour 436 K€ et la deuxième tranche de l'avenue Jean Marie Verne entre le carrefour Perrier-Labalme et le Boulevard Alfred de Vigny pour un montant de 610 K€.

Par ailleurs, plusieurs opérations vont être engagées dans le cadre du comité consultatif de programmation des travaux en lien avec les conseils citoyens pour un montant de 100 K€ : installation d'une fontaine à eau au square des Vennes, réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique au chevet de Notre-Dame, création d'un passage piéton sur l'avenue Bad Kreuznach et implantation de jeux à ressorts square Louis Parant pour n'en citer que quelques-uns.

En outre, une enveloppe de 520 000 euros sera affectée à la réfection de plusieurs voiries et à la « débitumisation » de certaines rues de quartier, telles que la rue Eugène Dubois ou Joachim du Bellay.

Deux projets phares destinés à faciliter les déplacements passeront en phase opérationnelle :

- Pont-de-Lyon : suite à réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle, des études de conception de la future voirie longeant l'îlot de la Brasserie et d'un giratoire au droit du Pont-de-Lyon, seront lancées afin de permettre, à horizon 2023, d'améliorer la circulation sur ce point stratégique de la Ville (traversée de la voie ferrée), tout œuvrant pour une amélioration du cadre de vie des résidents côté Brasserie ;
- Parking Préfecture : de premières études techniques ayant confirmé la faisabilité d'une extension du parking en ouvrage de la Préfecture, des études de conception seront également lancées afin de dessiner un projet d'extension permettant de répondre au besoin de stationnement en ouvrage en centre-ville, dans le respect du paysage urbain existant.

2.3.2 Investir pour l'amélioration des équipements publics destinés aux Burgiens

La Ville entend poursuivre ses efforts d'investissement dans la rénovation, la mise en conformité et l'accessibilité des équipements municipaux, voire à les renouveler, pour garantir la pérennité et la qualité du service public, que ce soit dans le champ de la petite enfance, du sport ou de la culture et faire face également aux besoins croissants de la population :

- La Maison de la Culture et de la Citoyenneté, dont les travaux ont commencé fin 2018, sera livrée au printemps 2020, offrant ainsi de nouveaux espaces fonctionnels aux trois associations résidentes (AGLCA, MJC et ALTEC) et à de nombreuses autres associations burgiennes hébergées jusqu'alors dans la maison des associations ;
- La salle des familles de Bouvent de 200 places, dont les travaux d'implantation et de terrassement ont débuté à l'automne 2019, sera construite d'ici la fin 2020 ;
- Pour permettre au centre de loisirs et à l'association du quartier Plateau-Gare d'emménager dans un immeuble en bord du parc de la Madeleine, la Ville a engagé 1 380 K€ (dont 100 K€ d'études de conception en 2019) pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux habitants du quartier. Les travaux de construction de cet espace d'animation sociale débiteront en septembre 2020 ;

2.3.3 Investir pour accueillir de nouvelles familles

L'objectif est de recréer une offre de logement résidentiel qui soit adaptée aux besoins des familles. Ainsi, deux nouveaux lotissements vont être créés : à Bouvent-Curtafray (lotissement communal du Domaine du Lac) et sur le site de l'ancien camping municipal (opération immobilière privée comprenant des terrains à bâtir et des logements à acquérir). Ces deux opérations seront génératrices de recettes pour la Ville avec la vente des terrains de ces deux sites. Concernant plus précisément le lotissement communal, les premiers travaux d'aménagement seront livrés à l'été 2020. La commercialisation des terrains est d'ores et déjà engagée (16 lots libres et 2 macro-lots destinés à des opérateurs) et encouragera la réalisation de bâtiments passifs à très faible consommation énergétique.

2.3.4 Investir pour la mutation de notre cœur de ville

Le chantier de recomposition urbaine du cœur de ville se poursuit avec le projet Carré Amiot, qui se travaille en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Après l'implantation de la nouvelle gare de bus en 2016, la requalification des rues Gabriel Vicaire et René Cassin et l'aménagement des espaces publics (place Bernard et chevet de Notre-Dame). Il se poursuit actuellement, avec la réalisation sous maîtrise d'ouvrage publique de la CA3B, du Conservatoire à Rayonnement Départemental. L'année 2020 verra également débiter les travaux de construction, sous maîtrise d'ouvrage privée, d'une opération mixte (commerce et restauration, activités tertiaires, hôtellerie).

L'attractivité commerciale du centre-ville sera également renforcée par l'arrivée de Décathlon au carrefour de l'Europe (travaux de construction à la rentrée 2020).

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Action Cœur de Ville, des études de composition et de programmation urbaines sont engagées en vue de la mutation de deux tènements fonciers, propriété de la ville :

- Îlots des Lices : étude visant à définir le potentiel mutable des bâtiments patrimoniaux qui hébergent l'actuel CRD et le Centre Thérèse Sommier, dans un objectif de valorisation via la création d'une opération immobilière privée. Cette étude s'accompagne d'une réflexion sur la requalification des espaces publics sur cet îlot, qui connaît des évolutions fortes depuis quelques années (opération la Conciergerie, projet sur l'ancien palais de justice) ;
- Vinaigrerie : étude pour la définition des principes d'urbanisation du tènement situé à l'angle de l'avenue Jean-Marie Verne et du boulevard Paul Bert, en cohérence avec les principes inscrits dans le PLU.

* * *

Dans un contexte national de désarroi et d'exaspération de la population, révélateurs d'aspirations à une économie plus respectueuse de l'environnement et dont les fruits seront plus justement répartis, la municipalité entend mobiliser, en 2020, les ressources nécessaires pour lui permettre :

- . D'assurer les services de proximité attendus par la population burgienne et de faire face à l'évolution de ses besoins ;
- . D'atténuer les effets des inégalités sociales par une politique tarifaire redistributive au bénéfice des familles et des habitants les plus fragilisés et soutenir les associations qui œuvrent pour la solidarité (cantine scolaire, centre de loisirs, ...)
- . De soutenir le dynamisme du secteur associatif, dans les différents domaines : social, culturel, sportif et de loisirs concourant à un mieux vivre ensemble
- . De promouvoir une ville durable et donc moins sensible au dérèglement climatique ;
- . De poursuivre la réalisation des grands projets d'aménagement urbain et d'amélioration des équipements publics à un rythme et avec un niveau d'investissements quasi équivalents à ceux de l'exercice 2019 ;
- . De contribuer à l'animation et à l'attractivité de la ville et, plus largement, au dynamisme de l'agglomération et du bassin de vie.

3. Budget Principal Ville : présentation analytique

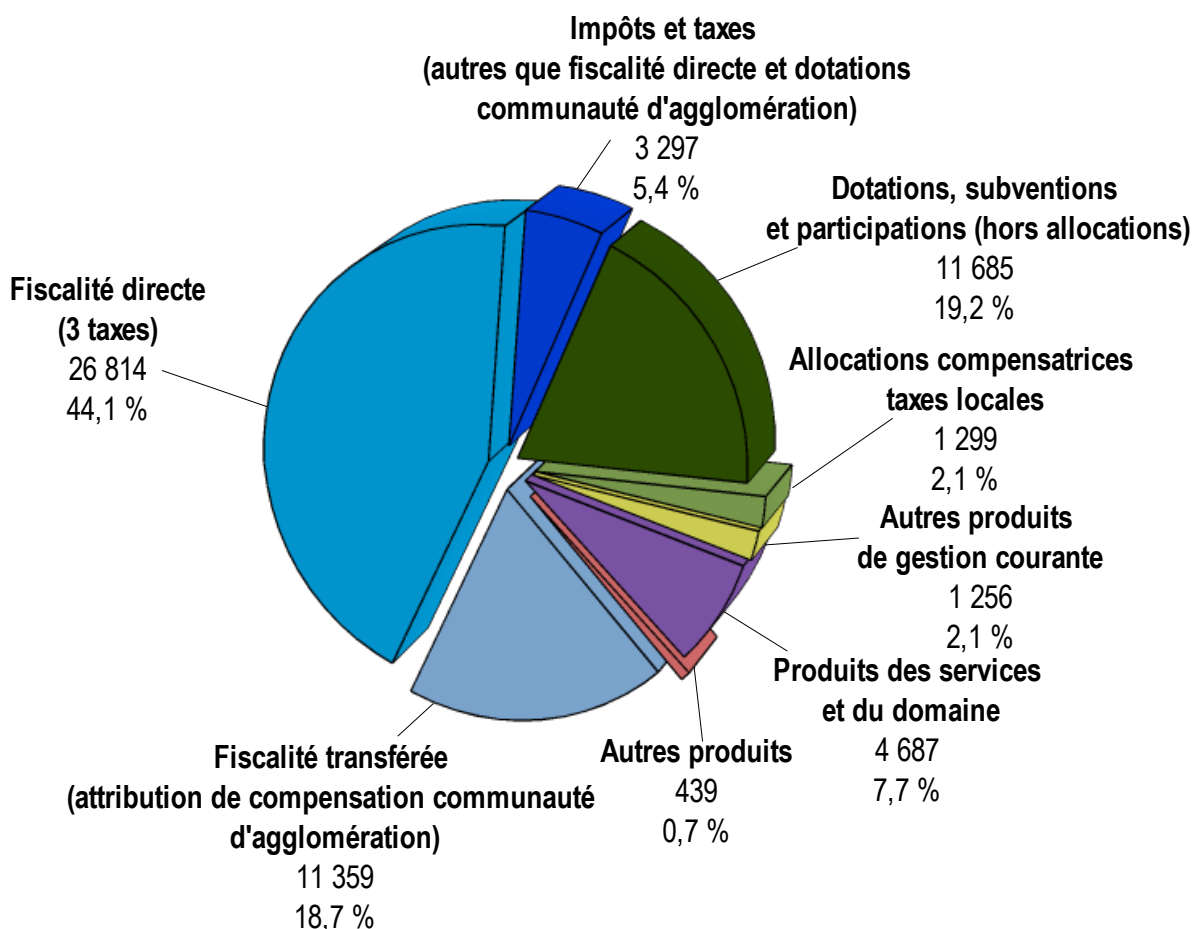
Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 60 836 118 € pour la section de fonctionnement contre 59 993 282 € au BP 2019, soit une hausse de 1,4 %,
- 22 043 935 € pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2019 s'élevait à 24 596 467 €).

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 Les ressources du budget primitif 2020

PRODUITS EN K€



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 60 836 118 €, en hausse brute par rapport au BP 2019 (+ 842 836 €, soit + 1,4 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 687 340 € contre 3 583 225 € au BP 2019, en forte hausse de 1 104 115 € (+ 30,8 %), du fait du transferts vers d'autres chapitres de recettes, en particulier de :

- la régularisation de l'imputation de la redevance stationnement, désormais imputée sur ce chapitre en lieu et place du chapitre des impôts et taxes, pour 784 000 €
- la facturation en direct aux lycées de l'utilisation (pour 96 000 €) des équipements sportifs de la ville au lieu d'une participation de la Région sur le chapitre 74
- la perception d'une nouvelle recette dans le cadre du remboursement par les concessionnaires de travaux de réfection de tranchées par la ville (dépense en contrepartie notamment sur le chapitre des charges à caractère général) pour leur compte pour 125 000 €.

A structure constante, sa hausse est ramenée à 2,8 % (+ 99 115 €). Elle résulte notamment de :

- la hausse du remboursement par CA3B de charges de personnel mis à sa disposition (+ 57,6 K€) compte tenu de nouvelles mises à disposition notamment dans le secteur culturel et politique de la ville
- la participation des familles au titre de la restauration scolaire pour la fourniture de repas à d'autres collectivités (+ 33,7 K€ par rapport au BP 2019) et de l'EPE Jarrin (+ 23 K€).

B - Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 41 469 999 € (contre 41 715 650 €). Sa baisse apparente est liée au transfert au chapitre précédent de la redevance de stationnement (voir ci-dessus). A périmètre constant, ce chapitre augmente, en réalité, de 584 349 €, soit + 1,4 %.

Plus précisément, il comprend :

- **le produit de la fiscalité directe** pour un montant de 26 814 120 €, en hausse de 1,7 % (+ 438 160 €) par rapport au BP 2019.

Les crédits inscrits correspondent à une estimation réalisée à partir des bases définitives notifiées pour 2019, sur un choix politique et sur deux hypothèses :

- la non augmentation des taux d'imposition
- la revalorisation nominale des bases déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre 2019 estimé à + 0,9 % pour le foncier (bâti et non bâti) et fixée par la loi de finances à 0,9 % pour la taxe d'habitation
- une croissance naturelle des bases de + 0,9 % pour la taxe sur le foncier bâti et de + 0,15 % pour la taxe d'habitation.

- **la dotation de la Communauté d'Agglomération** estimée à 11 359 329 € (11 396 000 € au BP 2019 soit - 36,6 K€) intégrant un prélèvement proche de celui du BP 2019 au titre des services communs et des compétences transférées (GEMAPI, l'allocation de vétérance et SDIS) sauf pour l'impact du SIG (système d'information généralisé) revu à la hausse par alignement sur le réalisé 2019 plus élevé (+ 35 K€).

Son montant sera ajusté en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par CA3B.

- **les autres impôts et taxes**, pour un montant de 3 296 550 € (contre 3 943 690 en 2019), sont en réalité (après neutralisation de l'impact du transfert de la redevance stationnement prévue au BP 2019 pour 830 000 € vers le chapitre 70) en hausse globale de 182 860 € (soit + 5,9 %) grâce notamment à la hausse du produit des droits de mutation (+ 169 900 € par alignement sur le réalisé prévisionnel de 2019).

C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 12 983 582 €, soit + 291 552 € (+ 2,3 %) par rapport au BP 2019. Il comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**

Comme en 2018 et en 2019, la dotation forfaitaire, principale recette de l'État, subit une réduction supplémentaire liée à l'écrêtement.

Elle est estimée à 5 382 640 € en baisse de 8 300 € (- 0,2 %) de BP à BP mais de 99 991 € (- 1,8 %) par rapport au perçu 2019.

- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 360 000 €, évolue selon une estimation provisoire de + 167 270 €, soit + 7,6 % par rapport au BP 2019.

➤ **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 278 000 € (+ 98 K€ par rapport au BP 2019) par alignement sur le réalisé 2019.

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement feront l'objet, en tant que de besoin, d'un ajustement au budget supplémentaire lorsque leur montant définitif aura été notifié.

➤ **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2019, s'élève à 153 800 €.

➤ **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 298 700 €, sont en hausse de 27 560 € soit de + 2,2 % par rapport aux montant prévu au BP 2019. Les montants de ces compensations seront ajustés suivant notification par l'État de leur montant définitif.

➤ **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 3 401 372 €, en légère baisse de - 0,3 % (soit - 8 628 €)

Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt de la participation de l'État au programme des emplois d'avenir (- 88 K€) et par la baisse de la participation de la Région (- 86 K€ suite au changement des modalités de facturation des équipements sportifs).

En revanche, la participation de la CAF au fonctionnement des haltes garderies (+ 80 K€) et celle de l'État dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (+ 135 K€ par alignement sur le réalisé 2019) sont en hausse.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC Théâtre, et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC,...) et certaines recettes particulières de gestion (tickets restaurants, ...).

Son montant s'élève à 1 255 897 €. Il est inscrit en baisse de 34 880 € par rapport à son niveau du BP 2019.

Cette baisse est principalement liée à l'ajustement à la baisse du produit du revenu des immeubles de - 26 K€ par alignement sur le réalisé 2019 prévisionnel (recette exceptionnelle prévue initialement au BP 2019 pour 18 900 € mais versée en définitive fin 2018 par l'AFPH avant cession d'un tènement et échange).

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 188 700 € (238 500 € au BP 2019). Sa baisse s'explique par une prévision moindre des remboursements (- 50 000 €) par l'assurance des risques statutaires liée au transfert de la compétence eau/assainissement à CA3B (et donc des agents concernés à CA3B).

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

Les recettes de gestion augmentent au premier abord de 1,9 % (+ 1 115 K€).

Leur évolution réelle après neutralisation des changements dans la structure des recettes (impact du remboursement par les concessionnaires de travaux réalisés pour leur compte par la ville) est de + 1,7 %, soit + 990 K€ (après une hausse entre le BP 2017 et 2018 de + 2,1 % et de + 0,7 % au BP 2019).

F - Produits exceptionnels et reprise de provisions

Figurent, au chapitre des produits exceptionnels, les régularisations concernant les exercices antérieurs et les remboursements d'assurances.

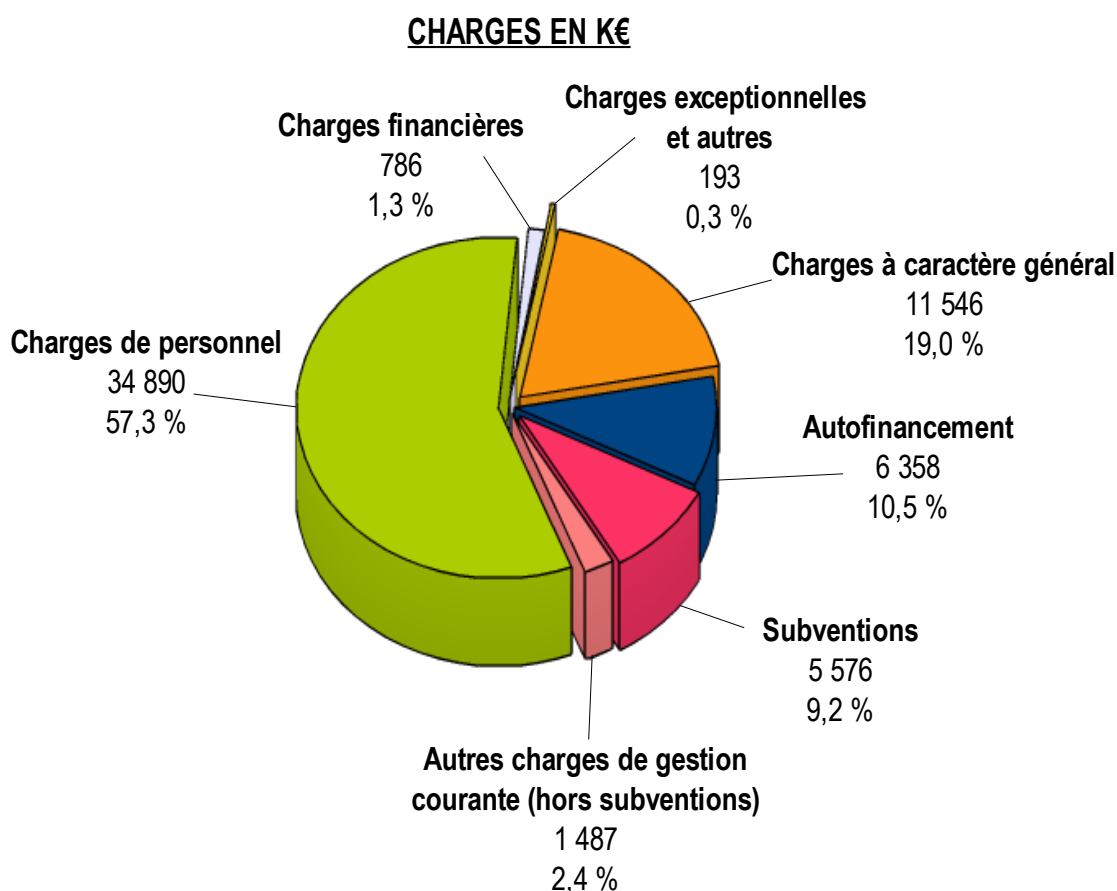
Le montant des inscriptions à ce chapitre (53 500 €) évolue peu par rapport à son niveau du BP 2019 (50 600 €).

Pour mémoire, au BP 2019, la provision pour risques constituée dans le cadre du paiement des échéances de la vente de l'abattoir pour 247 500 € avait fait l'objet d'une reprise exceptionnelle qu'on ne trouve plus au BP 2020.

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur.

3.1.2 Les charges du budget primitif 2020



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 54 446 377 € contre 53 831 801 € au BP 2019, soit une hausse de 614 576 € (+ 1,1 %) par rapport à 2019.

A structure constante, hors impact de la prise en charge nouvelle par la ville de la réfection de tranchées pour le compte de concessionnaires (et remboursé par eux), l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à + 0,9 %.

Cet effort de maîtrise porte sur les trois principaux postes de dépenses de fonctionnement malgré des facteurs exogènes qui poussent à leur hausse.

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 11 545 810 € en évolution apparente de + 221 K€ (+ 2 %).

Après neutralisation de l'impact des travaux de réfection de tranchées réalisés pour le compte de concessionnaires (et remboursés par ceux-ci) et du transfert (acté au BS 2019) de la participation de la collectivité à la promotion des grands clubs sportifs du poste des subventions vers ce chapitre (+ 81 600 €), l'évolution réelle du poste des charges à caractère général n'est plus que de + 0,3 % (+ 31 K€) alors qu'il intègre une politique volontariste en matière de propreté urbaine et de développement durable :

- hausse du recours à l'insertion professionnelle pour l'entretien des espaces verts naturels de + 39 K€ (espaces verts Bd H. Herriot, hausse des coûts, ...) et pour les prestations de nettoyage et propreté urbaine (cadre du plan propreté urbaine et de l'entretien rivière dans le cadre du dispositif des chantiers jeunes) de + 55 K€
- l'entretien en direct du patrimoine vert (prestation arrosage liée à la débitumisation/végétalisation) : + 32 K€
- l'entretien des sanisettes (2 nouvelles acquisitions et 2 remplacements) : + 33 K€.

Le poste énergie est maintenu à son niveau du BP précédent alors que le coût de l'électricité est en hausse sensible, grâce à une maîtrise de la consommation.

En revanche d'autres postes sont portés à la baisse, c'est le cas notamment du marché des centres de loisirs (- 40 K€, par alignement sur le réalisé 2019 prévisionnel) et en matière de location immobilière (fin de la location d'ALGECO dans le cadre du sinistre subi au complexe Mouthier des Vennes : - 23 K€).

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2019 était de 34 380 480 €.

La prévision du BP 2020 est inscrite à hauteur de 34 890 000 €.

Son évolution (+ 509 520 €, soit + 1,5 %) couvre les effets du phénomène du glissement-vieillesse-technicité (GVT) occasionné par les augmentations statutaires (évolutions de carrière, promotions, avancements de grades et d'échelons) et la mise en œuvre du RIFSEEP.

Elle intègre également l'impact en année pleine de la création d'un poste au service état civil et de 4 postes à l'EPE Jarrin (mise en service du nouvel espace petite enfance réalisée en cours d'année 2019).

C - Autres charges de gestion courante

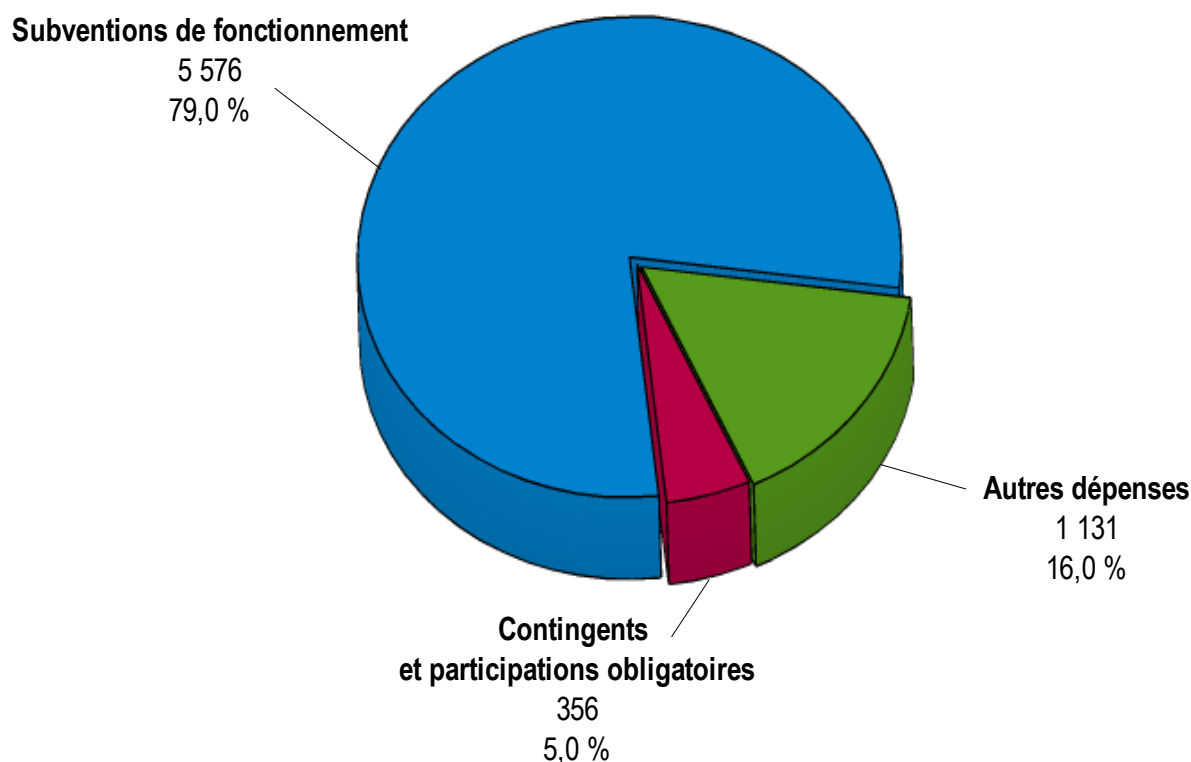
Ce chapitre regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions (pour 5 575 570 €).

Il comporte également les indemnités et frais de mission des élus ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Le montant global du chapitre qui s'élève à 7 062 587 € représente au total 11,6 % (11,9 % au BP 2019) des dépenses de la section de fonctionnement.

Il diminue légèrement (- 54 284 €) de BP à BP, soit - 0,8 %. Cette baisse porte essentiellement sur le poste des subventions (voir détail ci-dessous).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

- **contingents et participations obligatoires** (compte 655) pour un total de 356 400 € (contre 352 500 € au BP 2019).
La principale composante de ce poste qu'est la participation au fonctionnement des groupes scolaires privés (350 000 €) est ajustée de + 1 K€ pour tenir compte des effectifs.
- **subventions de fonctionnement** (compte 657) : elles sont inscrites pour 5 575 570 € contre 5 647 773 € au BP 2019 (- 99 203 €).
A l'intérieur de ce poste on observe :
 - la subvention de fonctionnement au **Département** (117 500 € au titre de la prévention spécialisée, inscrite pour le même montant qu'au BP 2019)
 - la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (compte 657362) pour 861 000 € qui augmente globalement de 14 500 € principalement du fait de la remise à son niveau habituel (+ 19 K€) de la subvention d'équilibre au budget de cet organisme (subvention qui avait été abaissée ces dernières années compte tenu des excédents antérieurs du budget du CCAS)
 - la subvention de fonctionnement à l'**E.P.C.C.** (compte 65737 pour 1 105 000 €) est inscrite pour le même montant que le BP précédent
 - les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations** (compte 6574), s'élèvent à 3 336 447 € contre 3 436 150 au BP précédent. Leur baisse (- 99 703 €) est essentiellement liée :
 - à la prise en charge partielle par la CA3B de la subvention versée à la Mission Locale Jeunes pour 68 K€

- au transfert de la contribution de la ville aux prestations de promotion et communication des grands clubs (- 68 K€, voir BS 2019) vers le chapitre des charges à caractère général

En revanche, la subvention versée à l'USBPA est remise à son niveau habituel (+ 50 K€ : rappel baisse de 50 K€ au BP 2019 pour la dernière année de ponction au titre du remboursement d'une subvention exceptionnelle versée en 2017 pour 100 K€)

- **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 786 130 € (777 859 € au BP19) :
 - l'AGLCA : 511 840 € (504 284 € au BP 2019), conformément aux termes de la DSP
 - la Truffe et les Oreilles : 274 290 € (presque le même montant qu'en 2019 : 273 515 €).

Les efforts d'économies entrepris aboutissent à ce que l'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante) **évoluent modérément**, malgré la hausse du prix de l'énergie et une politique volontariste en faveur du développement des espaces verts de la ville et en matière de propreté (+ 1,3 % en évolution brute, + 1 % à **structure constante** et hors aide exceptionnelle à la commune du Teil) ; **ce qui contribue au maintien de la capacité d'autofinancement à un bon niveau**, supérieur de + 3,4 % de celui du BP 2019 (+ **3,9 % à structure constante**).

D - Charges financières

Les charges financières passent de 889 540 € à 786 410 €, soit une baisse de 11,6 % (- 103 130 €) de BP à BP.

Cette évolution résulte essentiellement de la diminution naturelle des intérêts sur la dette ancienne, mais également de la baisse de l'encours de la dette entre 2018 et 2019 (- 3,6 %).

E - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 161 570 € (contre 120 270 € au BP 2019). Cette hausse est essentiellement due à l'aide exceptionnelle apportée par la ville à la commune du Teil (44 K€, voir délibération prise par la ville à ce titre) qui a été très affectée dans le cadre du séisme qui a eu lieu en cette fin d'année.

La composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome est inscrite pour 83 000 € (même montant qu'au BP 2019, voir budget aérodrome).

F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 6 358 000 € contre 6 140 000 € au BP 2019 (soit + 218 K€).

La capacité d'autofinancement de la ville se maintient à un niveau satisfaisant et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 159 K€).

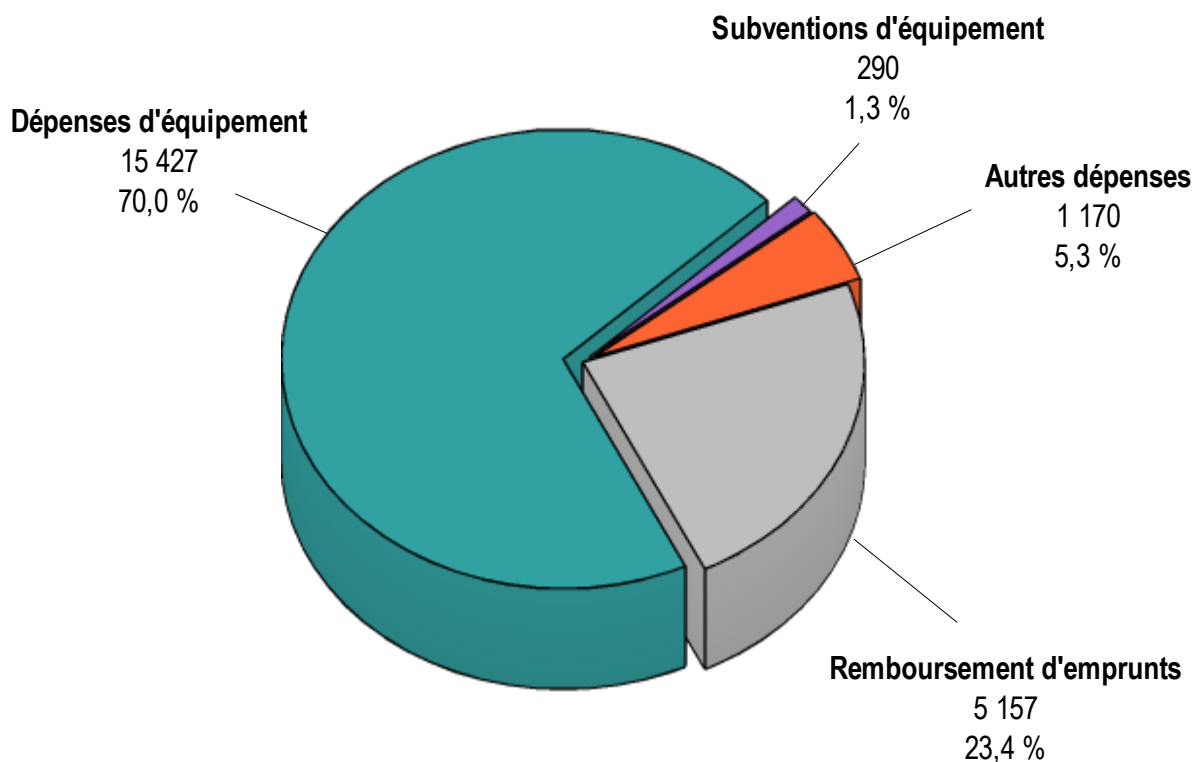
L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 4 258 000 € (contre 4 140 000 € au BP 2019)
- dotation aux amortissements : 2 100 000 € (2 000 000 au BP 2019).

3.2 Section d'investissement

3.2.1 Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€



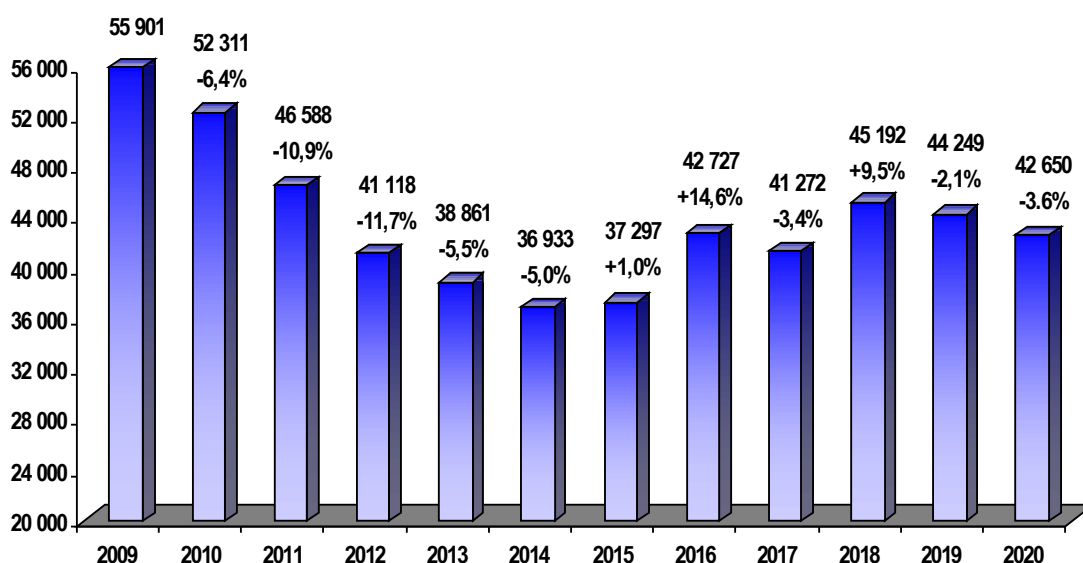
Cette section s'équilibre à la somme de 22 043 935 €.

- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 5 163 000 € (contre 5 104 510 € au BP 2019) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance (inscrit pour 5 157 000 €).

Le capital restant dû passe de 44 248 534,08 € fin 2019 à 42 650 236,42 € en y incluant la dette indirecte de la SPL, soit une baisse de 3,6 % (- 1 605 534,08 €).

L'évolution de la dette en capital est la suivante :

Dette au 1^{er} janvier en K€ (consolidée SPL)



- **poste "subventions d'équipement à verser"** pour 289 830 € (contre 957 330 € au BP 2019). Cette baisse provient essentiellement de l'inscription d'une subvention exceptionnelle, à hauteur de 104 K€ (contre 840 K€ au BP 2019), au budget parcs de stationnement pour permettre la poursuite de la réalisation de gros chantiers (acquisition de matériel de péage pour les parkings fermés et extension du parking préfecture).

Parmi les autres subventions à verser, on peut noter :

▪ CA3B – aménagement des cycles Maginot - Marboz	90 000 €
▪ Tennis Club de Bourg	20 000 €
▪ PRRU Bourg participation étude urbaine CA3B	12 800 €
▪ OPAH énergie 2	10 000 €
▪ EPCC théâtre	15 000 €
▪ Truffe et les oreilles (DSP SMAC)	27 500 €

- **poste "autres dépenses d'équipement"** (hors subventions d'équipement versées) pour 15 427 147,23 € (16 593 123,52 € au BP 2019) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

▪ immobilisations incorporelles (logiciels, études...) :	469 772,00 € (contre 318 800,00 € au BP 2019)
▪ immobilisations corporelles (acquisitions et installations) :	7 070 159,67 € (contre 4 254 732,58 € au BP 2019)
▪ immobilisations en cours (travaux) :	7 887 215,56 € (contre 12 019 590,94 € au BP 2019)

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 15 716 977,23 € au BP 2020 (17 550 423,52 € au BP 2019 et 15 329 001,31 € au BP 2018).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais compatible avec les capacités d'épargne de la ville, permet à la fois de poursuivre ou de finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés par la ville, de soutenir l'activité économique mais aussi d'assurer le maintien en bon état du patrimoine existant et notamment la voirie.

Les crédits inscrits au BP 2020 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets du mandat

▪ Maison de la culture et de la citoyenneté	3 201 K€
▪ espace petite enfance Jarrin	102 K€
▪ NPNRU Pont des chèvres (aménagement Bd H. Herriot, Maison du cirque, Resto du cœur, réhabilitation du gymnase Villard, ...)	1 194 K€
▪ Carré Amiot – travaux sur espaces publics	100 K€
▪ vestiaires des Venues (Mouthier et Hexagonaux)	344 K€
▪ la Chagne – vestiaires (rénovation)	403 K€
▪ salle des familles de Bouvent	1 100 K€
▪ La Madeleine – espace d'animation sociale et de proximité	1 313 K€
▪ relocalisation des services techniques (Cenord)	81 K€
▪ site Bouvent (réaménagement, matériel et agencement)	421 K€
▪ «Couleurs d'amour» (création artistique et matériels)	100 K€
▪ stand de tir – réhabilitation	190 K€
▪ archives hôtel de ville (dont échange foncier pour 386 K€)	423 K€

➤ Récurrent

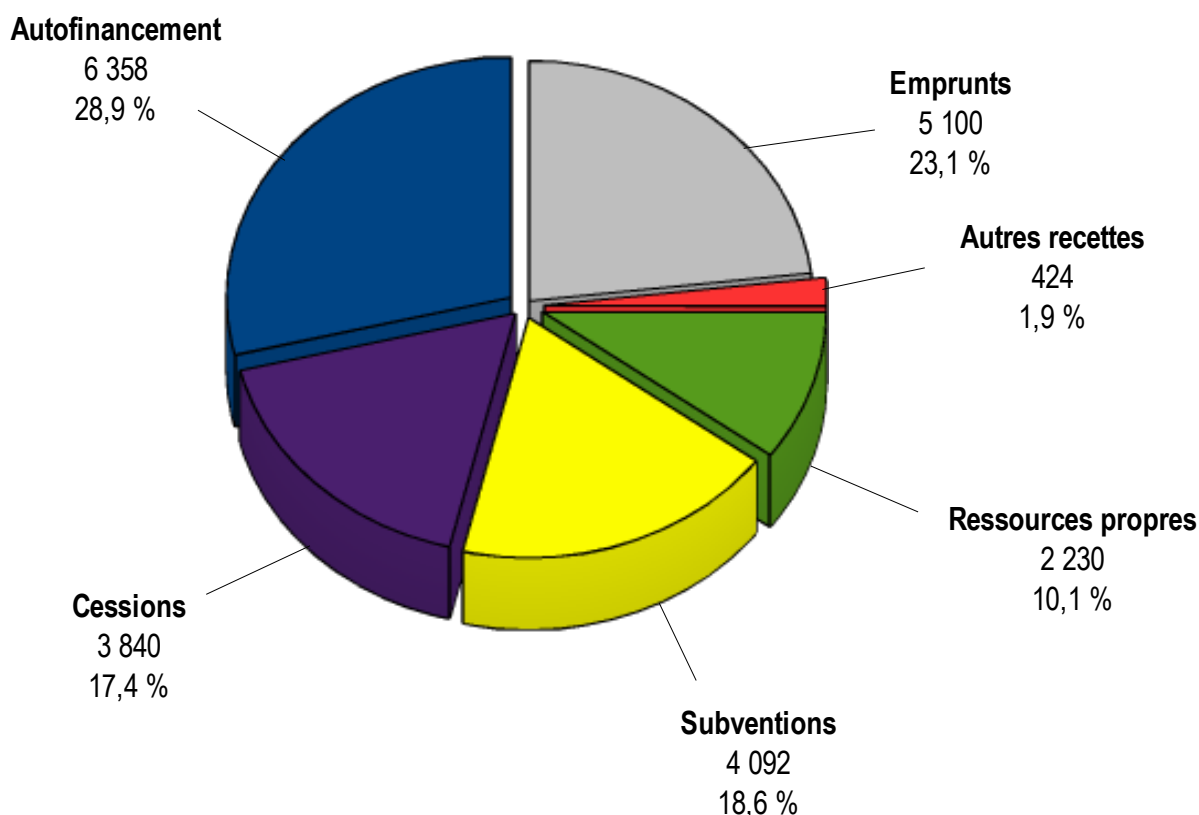
▪ autres revêtements de voiries, chaussées et trottoirs (dont aménagements cyclables et réfection complètes de voiries : rues Montesquieu, Montholon, JM Verne, rue de Crouy, ...)	2 571 K€
▪ Musée de Brou (couverture des cloîtres toiture et matériels - signalétique)	40 K€
▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 386 K€
▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	724 K€
▪ mobilier urbain et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie et installation de bornes électriques)	330 K€
▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré)	280 K€
▪ rénovation des cours d'écoles et de garderies	100 K€
▪ projets et chantiers informatiques (fibre optique pour vidéoprotection, câblage téléphone, internet et géo-référencement des réseaux ville)	342 K€
▪ études générales (études topographiques, pré-opérationnelles, d'efficacité énergétique, d'urbanisme, déplacements...)	191 K€
▪ autres acquisitions foncières	157 K€
▪ œuvres d'art (restauration, acquisition et numérisation)	63 K€
▪ espaces de proximité et de jeux (aménagement, création, rénovation)	80 K€

- A noter par ailleurs, la réalisation, pour le compte de CA3B, de **travaux de viabilisation des terrains** des lotissements à vocation économique sur le site Bouvent Curtafray prévue pour 45 K€ (participation de CA3B prévue à hauteur de 45 K€ : voir recettes ci-après)

3.2.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 22 043 935 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 2 230 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 1 980 K€ (+ 180 K€ par rapport au BP 2019), et la taxe d'aménagement pour 250 K€ (idem qu'au BP 2019).
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 091 535 €, en baisse par rapport à l'inscription du BP 2019 (5 824 K€ mais presque au même niveau que l'inscription du BP 2018 : 4 141 K€). Les principales inscriptions concernent le produit des amendes de police (prévu pour seulement 221 K€ contre 650 K€ au BP 2019, conséquence de la mise en place du forfait post-stationnement FPS) et surtout les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - la Maison de la culture et de la citoyenneté (pour 1 920 K€) : acompte sur participation de CA3B (460 K€), de la Région (673 K€), du Conseil Départemental (779 K€) et de l'État (427 K€ dont 51 K€ au titre du dispositif DSL),
 - SPL efficacité énergétique – reversement à la ville de la participation du FEDER (travaux sur le bâtiment et le gymnase du groupe scolaire Saint Exupéry) : 589 K€,
 - EPE Jarrin (pour 103 K€) : participation de la CAF,
 - NPNRU Pont des chèvres (pour 219 K€ de participation de CA3B),
 - vestiaires des Venues (pour 479 K€) : participation de l'État (239 K€ dans le cadre du dispositif DSL), du Conseil Régional (150 K€) et du Conseil Départemental (90 K€),
 - salle des familles de Bouvent (pour 201 K€ dont 130 K€ du Conseil Départemental et 71 K€ de l'État : cadre du dispositif DSL)

- **les produits de cessions** sont inscrits pour 3 840 K€. Le produit de vente du Carré Amiot est ré-inscrit à ce budget 2020 pour 1 500 € K€ (non réalisation de la cession en 2019 : voir DM2). Sont également inscrits le produit de la vente de l'ancien camping estimé à 1 M€ et de l'immeuble St Joseph (580 K€),
- **les autres recettes réelles** qui sont constituées essentiellement de la participation de CA3B à la viabilisation des terrains du lotissement économique pour 45 K€ (Bouvent-Curtafray).

L'emprunt est inscrit pour un montant prévisionnel de 5 100 000 €, soit un niveau inférieur à 2019 (6 200 000 €) et à 2018 (7 310 000 €).

L'autofinancement comptable, à 6 358 000 € évolue à la hausse (+ 218 K€) par rapport au BP précédent.

La poursuite de la maîtrise des dépenses engagée par la ville depuis 2009 et la bonne orientation des recettes permettent d'améliorer l'équilibre du budget 2020 sans nécessiter de recourir au levier fiscal pour la quatrième année consécutive.

La capacité d'autofinancement maintenue à un bon niveau (supérieur à celui du BP précédent 6 200 K€ au lieu de 5 986 K€ au BP 2019) et l'inscription d'un montant exceptionnel de recettes de cessions, combiné à des ressources propres et des subventions d'investissement reçues qui restent à un niveau assez élevé, permettent de couvrir une partie importante du besoin de financement issu du maintien du volume des dépenses d'équipement conséquent à plus de 15 M€, sans augmenter le recours à l'emprunt qui est inscrit en diminution de plus de 1,1 M€ par rapport à celui de 2019.

La CAF permet de nouveau de couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 157 K€), la différence constitue l'épargne nette. Elle s'établit à 1 036 K€ (1 063 K€ à périmètre constant), en augmentation de 148 K€ par rapport à 2019 (+ 175 K€ à périmètre constant, soit + 19,7 %).

4. Budgets annexes

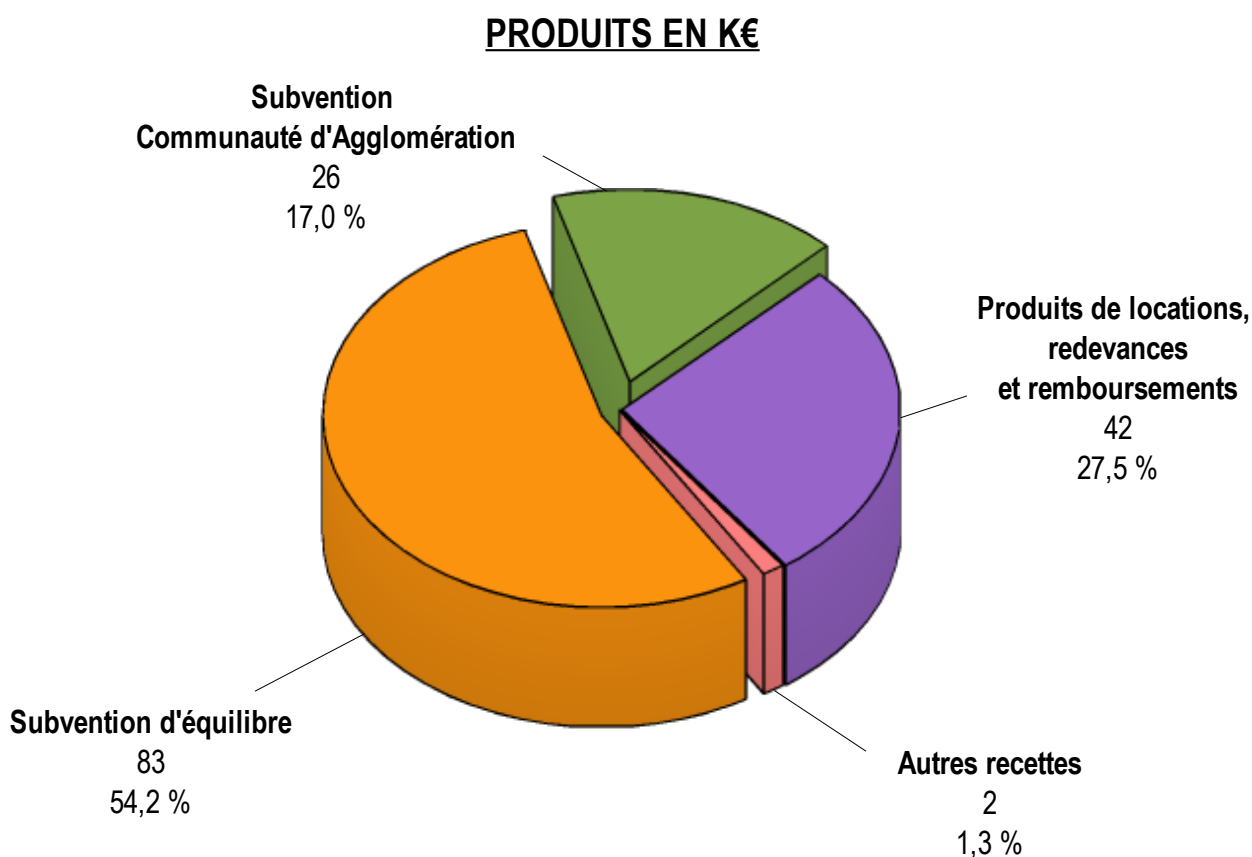
4.1 Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 153 080 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 100 700 € pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2020 évoluent peu par rapport au BP précédent.

4.1.1 Section de fonctionnement

A - Produits



Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** prévue à hauteur de 83 000 €, soit le même montant qu'au BP 2019.

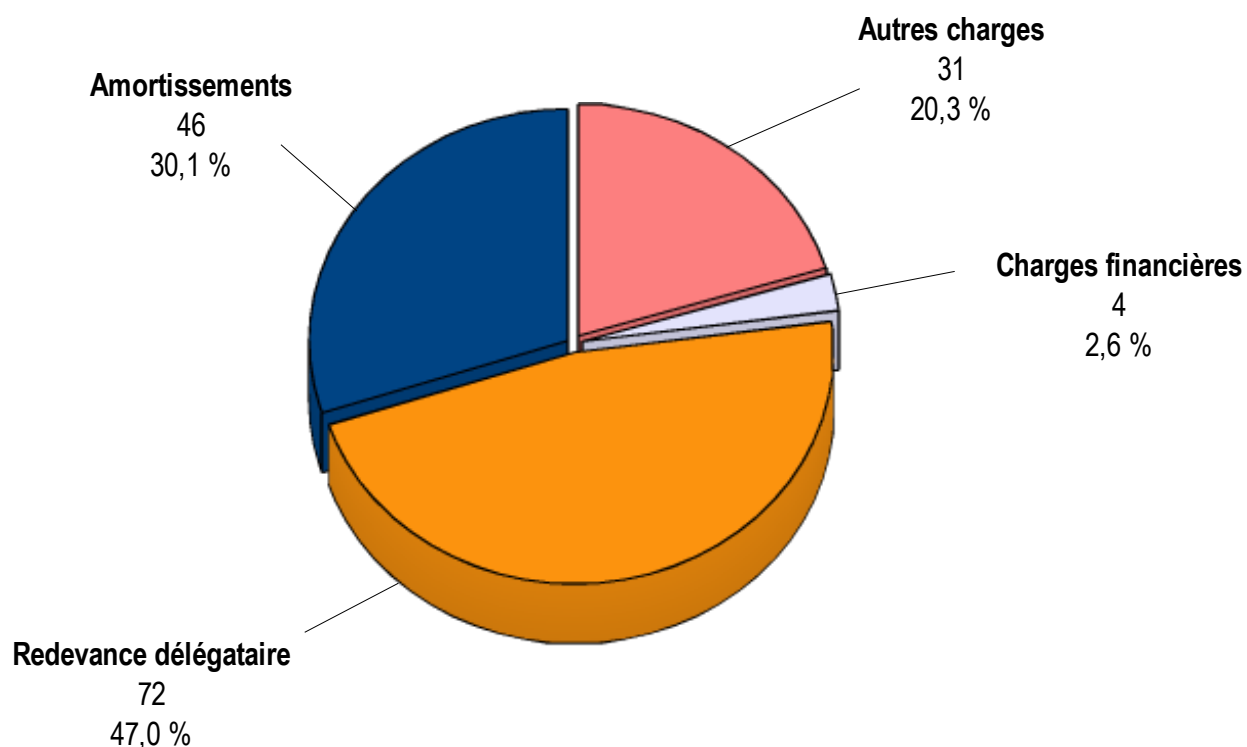
La subvention de la communauté d'Agglomération est également inscrite pour le même montant qu'au BP 2019, soit 26 500 € : son estimation est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2019 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 42 000 € (montant très proche du BP 2019 : 41 300 €).

B - Charges

Les charges évoluent peu, passant de 152 380 € à 153 080 € de BP à BP (+ 700 €).

CHARGES EN K€



Elles se composent essentiellement :

- **de charges à caractère général** (98 000 €, + 1 K€) comprenant la redevance versée au délégataire (72 000 € contre 70 000 au BP précédent conformément aux termes de la DSP).
- **de l'autofinancement** (45 700 € contre 45 800 au BP 2019) correspondant aux dotations aux amortissements.

4.1.2 Section d'investissement

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 100 700 € consistent en :

- travaux d'aménagement et réfection de l'équipement (62 K€) dont : la poursuite de la réfection du taxiway (6 K€) et de la piste (20 K€),
- le remboursement du capital de la dette passe de 33 700 € à 36 600 € de BP à BP, compte tenu de la 1^{ère} échéance du prêt de 40 000 € encaissé fin 2019.

La dette au 1^{er} janvier 2020 sur ce budget s'établit à 377 180,58 € (370 808,76 € au 01/01/2019).

B - Recettes

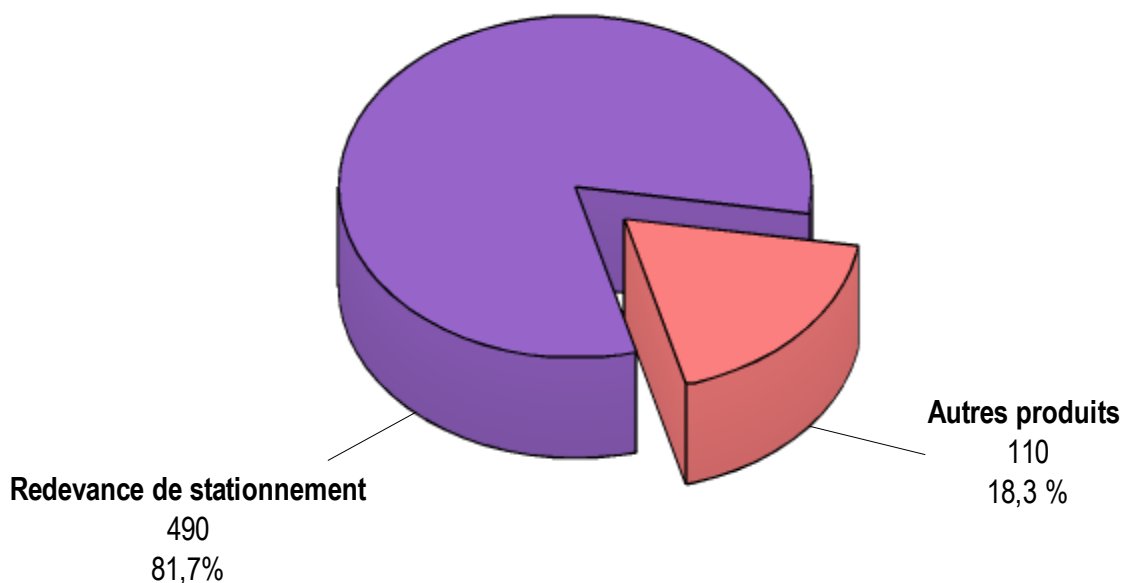
Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (45 700 €) et par l'emprunt pour 55 000 € (contre 50 000 € au BP 2019).

4.2 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 600 360 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 459 922 € pour la section d'investissement.

4.2.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



A - Produits

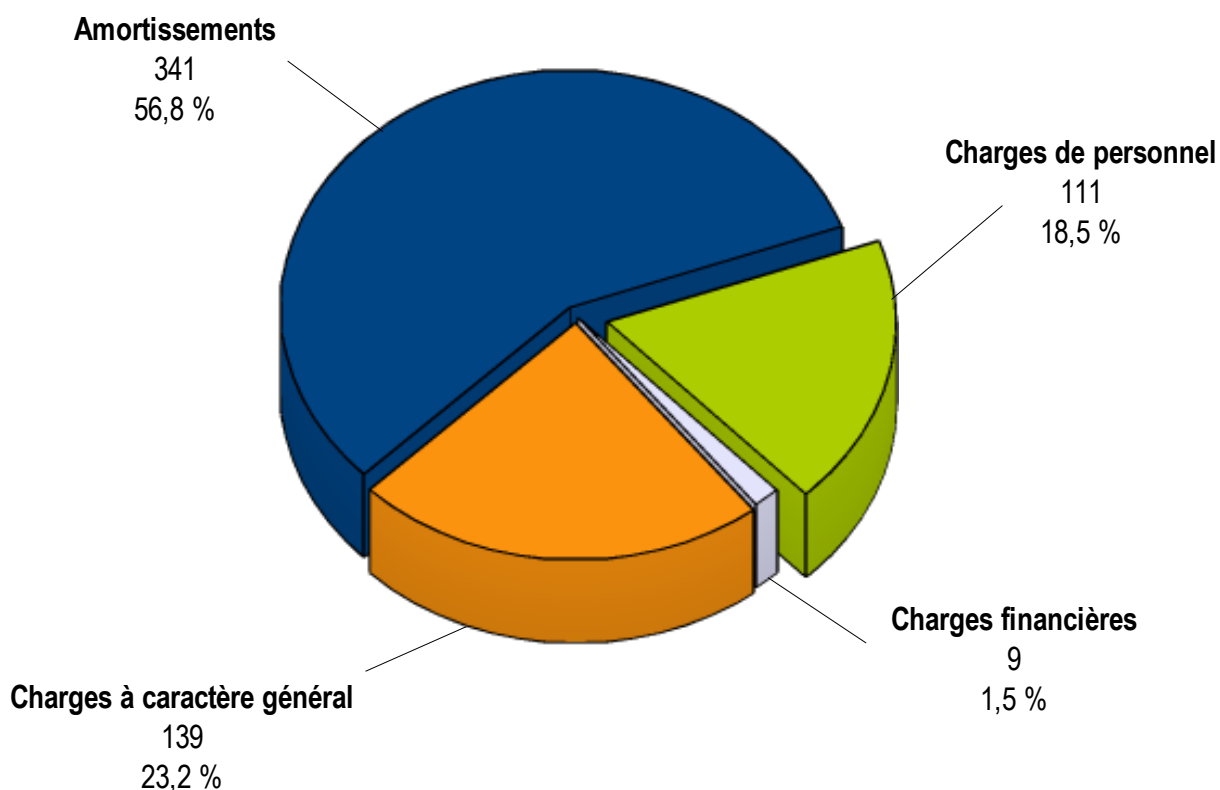
Le produit de stationnement estimé en 2020 à 490 000 €, est en hausse par rapport au BP 2019 (+ 24 K€).

Le produit du stationnement tel qu'il est estimé sur la base du réalisé prévisionnel 2019 est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 96 500 €.

B - Charges

CHARGES EN K€



L'évolution globale des dépenses réelles (259 550 € contre 262 010 € au BP 2019) hors dépenses imprévues est faible :

Les charges à caractère général sont estimées à la baisse (137 580 € contre 149 440 € au BP19) par alignement sur le réalisé prévisionnel 2019.

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 111 000 € correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés (102 K€ au BP 2019).

Les charges financières diminuent légèrement, passant de 10 570 € à 9 470 €.

L'autofinancement (composé exclusivement des dotations aux amortissements) est inscrit à la hausse à concurrence de 340 800 € contre 310 000 € au BP 2019, soit + 30,8 K€.

4.2.2 Section d'investissement

La section d'investissement passe de 1 270 000 € à 459 922 € (- 810 K€) en raison, principalement, de la baisse de la subvention d'équipement exceptionnelle (104 000 € contre 840 000 € au BP 2019, soit - 721 K€) du budget principal pour couvrir les gros chantiers d'investissement (acquisition de matériel de péage et extension du parking Préfecture). Les recettes d'exploitation ne permettent pas de financer les gros chantiers d'investissement sans une augmentation excessive des tarifs.

Les **dépenses d'équipement** diminuent également, passant en effet de 990 000 € à 168 000 €, soit - 822 K€, inscription correspondant au renouvellement du matériel de péage des parkings (79 K€) et la maîtrise d'œuvre pour l'extension du parking Préfecture (25 K€) devenu obsolète.

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 175 800 €, montant proche du BP précédent (175 K€).

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 801 765,84 € à 626 954,30 €.

Le financement de ces dépenses est assuré par **l'autofinancement**, à concurrence de 340,8 K€ (310 K€ au BP 2019), la subvention d'équipement du budget principal (104 K€) et par la participation du Conseil Départemental aux travaux du parcs Préfecture pour 15 K€.

4.3 Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles, inscrites pour 567 830 € dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains et 60 600 € au titre de la 1^{ère} échéance de remboursement du capital de l'emprunt réalisé en 2019. Elles sont financées par les premières cessions de terrains pour 487 K€ et par l'emprunt (142 K€).

4.4 Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 200 €.

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 24 500 € (BP19 : 26 000 €) et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleteuse) inscrits pour 18 000 €, soit le même montant qu'au BP 2019.

Les recettes de prestations de services (46 200 €) couvrent l'intégralité des charges. Elles prennent en compte l'augmentation des tarifs de fossoyage pour permettre l'équilibre de ce budget, ce qui conduit à s'approcher des prix pratiqués par les opérateurs funéraires privés.

4.5 Budget Energies renouvelables

Ce budget s'équilibre à 7 K€ en dépenses et en recettes de chaque section (voir détail dans délibération d'ouverture de ce budget).

RAPPORT
SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES

ANNEE 2019



INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis 1946 un principe constitutionnel, rappelé pour ce qui concerne la fonction publique par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'égalité de droits et de statuts entre femmes et hommes est garantie par la loi, toutefois l'égalité réelle reste en cours de construction et les employeurs publics se doivent de faire preuve d'exemplarité dans cette démarche.

Dans ce cadre, comme le prévoient la loi n°2014-783 du 4 août 2014 et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, est présenté au conseil municipal un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur au travers d'un rapport de situation comparée, d'un bilan des actions menées et d'orientations d'action à mener. Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

I / Politique ressources humaines de la collectivité employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique a été signé le 8 mars 2013 entre les organisations syndicales et les employeurs publics.

Ce protocole avait pour vocation de rendre effective l'égalité de traitement, de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique.

Début 2018, un bilan de ce protocole d'accord a été réalisé, puis des groupes de travail ont été constitués, qui ont dégagé 5 axes d'actions. Suite à une négociation avec les partenaires sociaux, un nouvel accord a été signé le 30 novembre 2018.

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 qui prévoit que les employeurs publics évaluent l'ensemble de leurs actions en matière d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la première partie de ce rapport présente la situation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Bourg en Bresse sur l'année 2019.

A / Les chiffres clés 2016 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique *(source DGAFP et INSEE)*

Les chiffres clés 2016 cités ci-dessous sont issus du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de la Direction de l'Administration et de la Fonction Publique – édition de décembre 2018.

- 62% des agents de la fonction publique sont des femmes (46% dans le secteur privé). Ce taux est de 55% dans la Fonction Publique d'État (FPE), de 61 % dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) et de 78% dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

- La FPT compte 64% de femmes en catégorie A, 56% en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 63% en catégorie C. (respectivement 62%, 42% et 53% dans la FPE et 74%, 82% et 78% dans la FPH)

Par filières et métiers

- Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (95%), administrative (82%), médico-technique (78%) et animation (72%). Les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5%) et police municipale (23%).

Titulaires et contractuels

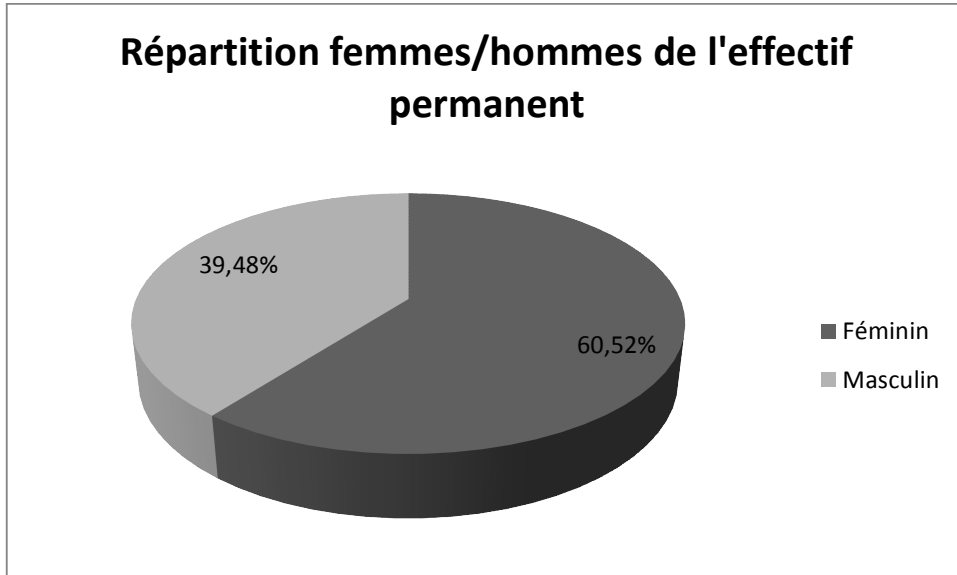
- La fonction publique compte 64% de femmes parmi les titulaires et 67% parmi les contractuels : 60% de titulaires et 61% de contractuels dans la FPE ; 59% de titulaires et 67% de contractuels dans la FPT ; 81% de titulaires et 78% de contractuels dans la FPH.

Par âge

- Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 41,5 ans pour les femmes et de 40,4 ans pour les hommes : dans la FPE, 43,1 ans pour les femmes et 41,7 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,3 ans pour les femmes et 45,0 ans pour les hommes ; dans la FPH, 41,4 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

B / Les chiffres clés 2019 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Bourg-en-Bresse

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

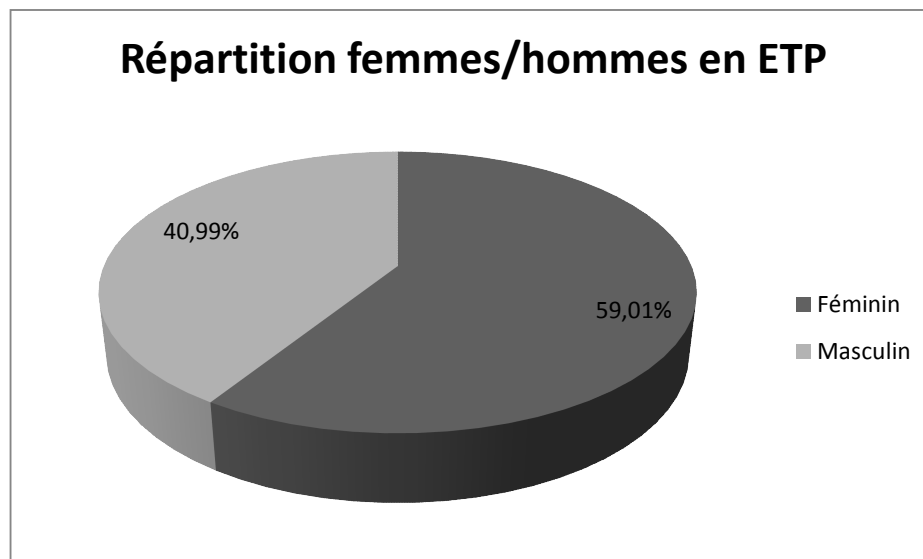


Données : décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la répartition entre les femmes et les hommes des agents stagiaires, titulaires et contractuels sur poste permanent est proche de celle de 2018 (59% de femmes et 41% d'hommes).

Pour information, en 2016 la répartition en FPT était de 61% de femmes et 39% d'hommes.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN



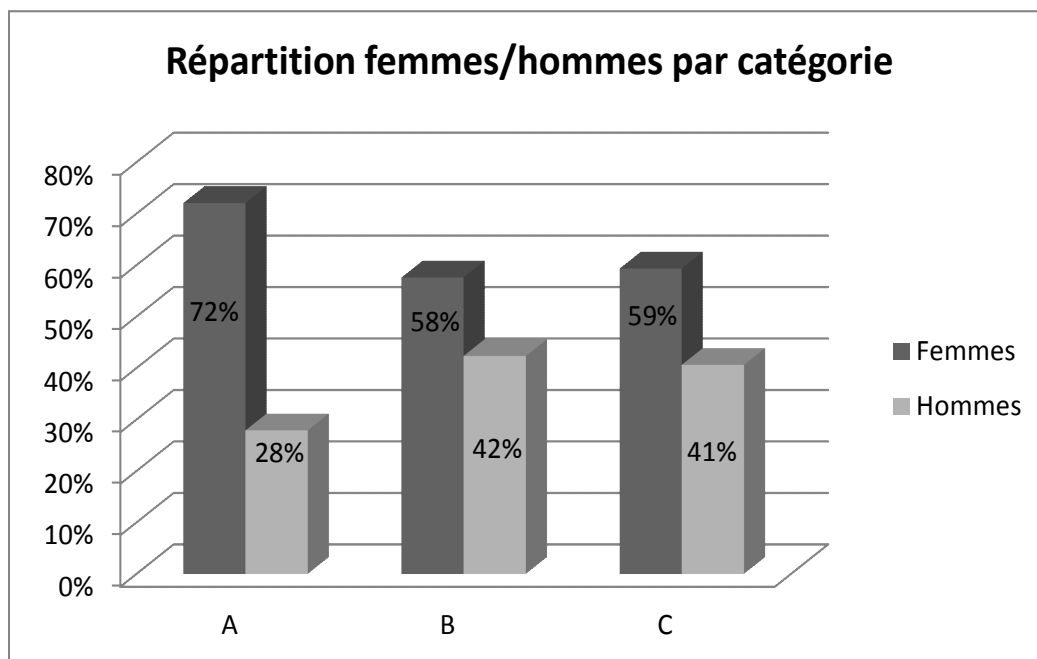
Données : décembre 2019

La répartition en Équivalent Temps Plein par rapport à l'année précédente est également très proche (57 % pour les femmes et 43% pour les hommes en 2018)

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR CATEGORIE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	72%	28%
B	58%	42%
C	59,00%	41%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	61%	39%

Données : décembre 2019



La structuration des effectifs par catégorie et par sexe reste relativement stable en catégorie C (57% de femmes / 43% d'hommes en 2018) entre 2018 et 2019, mais elle a évolué dans les autres catégories : 64% de femmes / 36% de femmes en 2018 pour les catégories A et B.

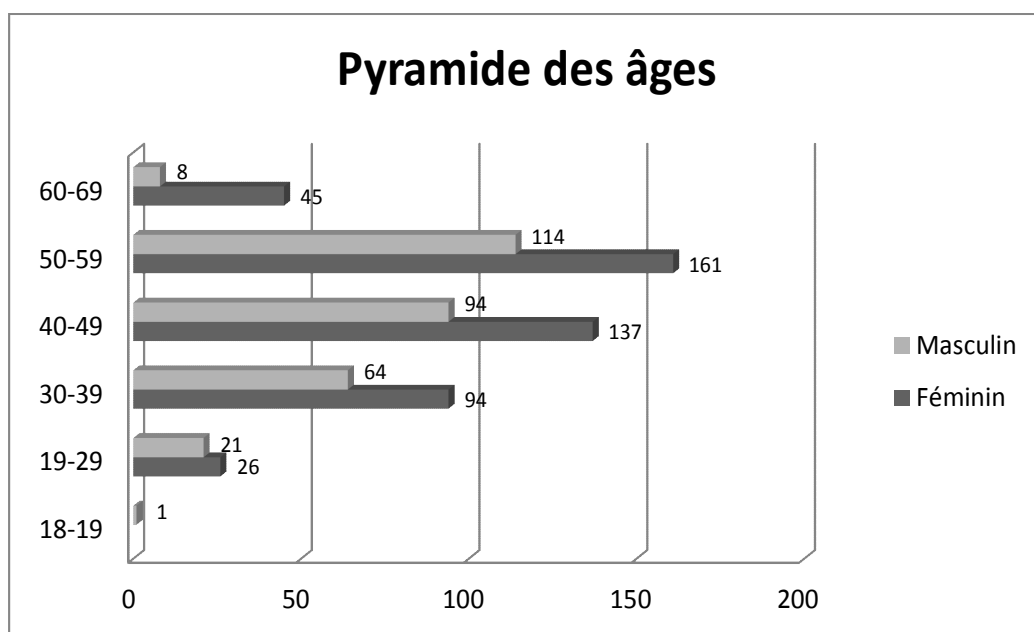
Cela s'explique notamment par l'intégration des éducateurs de jeunes enfants, exclusivement des femmes, en catégorie A au 1er février 2019.

Au niveau de la Fonction Publique Territoriale dans son ensemble, la répartition est de 62% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 61% en catégorie C. (*données de 2016*)

PYRAMIDE DES AGES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE (effectif permanent)

Tranche d'âge	18-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	TOTAL
Femmes	0	6%	20%	30%	35%	10%	100%
Hommes	0	7%	21%	31%	38%	3%	100%

Données : décembre 2019



Données : décembre 2019

Pour précision, la répartition par tranche d'âge est la suivante :

- 20-29 ans : 55% des agents sont des femmes
- 30-39 ans : 59% des agents sont des femmes
- 40-49 ans : 59% des agents sont des femmes
- 50-59 ans : 59% des agents sont des femmes
- 60-69 ans : 85% des agents sont des femmes

La moyenne d'âge des femmes est de **46,66 ans** (pour 45,3 ans dans la FPT en 2016)

La moyenne d'âge des hommes est de **45,65 ans** (pour 45 ans dans la FPT en 2016)

Pour rappel, les chiffres de 2017 et 2018 :

La moyenne d'âge des femmes était de **46,70 ans** en 2017 et **46,57 ans** en 2018

La moyenne d'âge des hommes était de **45,55 ans** en 2017 et **45,32 ans** en 2018

REPARTITION DES AGENTS RECRUTES AU COURS DE L'ANNEE 2019 PAR SEXE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	83%	17%
B	60%	40%
C	47%	53%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	54%	46%

Données : année 2019

Au cours de l'année 2019, la répartition des candidats reçus en jury est de 60% de femmes et de 40% d'hommes.

La collectivité est également liée dans ses recrutements à la répartition entre les femmes et les hommes dans certaines filières d'enseignement.

Exemple : si l'on recrute un agent pour un poste d'auxiliaire de puériculture, nous aurons en grande majorité, voire exclusivement, des candidates puisque ces études sont principalement suivies par un public féminin.

REPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR SEXE

FEMMES	HOMMES	TOTAL
47%	53%	100%

Données : année 2019

La moyenne d'âge des agents partis en formation est de 44 ans.

REMUNERATION

La rémunération d'un agent se compose en grande majorité de deux composantes : le traitement indiciaire et le Régime Indemnitare (RI)

Le traitement indiciaire résulte de l'indice de rémunération multiplié par la valeur du point dans la fonction publique.

Ainsi, à grade et échelon équivalent, une femme et un homme bénéficie du même indice de rémunération, donc du même traitement indiciaire.

Le Régime Indemnitare (RI) applicable à la Ville de Bourg en Bresse depuis 2009 et le Régime Indemnitare relatif au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) applicable depuis 2018 pour certains cadres d'emplois ont été négociés collectivement avec les organisations syndicales.

Le RI et le RIFSEEP sont construits selon le grade détenu par l'agent et son niveau hiérarchique dans l'organigramme de la collectivité.

Ainsi, un agent X et un agent Y titulaires du même grade et positionnés au même niveau dans l'organigramme bénéficient du même montant annuel.

Ce système est donc égalitaire entre les femmes et les hommes.

Par principe de construction, à grade, échelon et fonctions équivalents, une femme et un homme perçoivent au sein de la collectivité strictement la même rémunération.

Dans les faits, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes qui peut subsister à la Ville de Bourg en Bresse s'explique en grande partie par le régime indemnitare ancien de la filière technique (donc essentiellement pour les hommes) qui, historiquement, était plus avantageux que les autres filières.

Il s'agit donc de situations passées, en cours de résorption.

**EVOLUTION DE CARRIERE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE
BOURG EN BRESSE**

**=> Pourcentage d'avancement de grade et promotion interne prévus en 2019
selon l'effectif permanent**

CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	FEMMES/HOMMES CONFONDUS	Nombre total d'avancements et promotion
A	8%	13%	12%	10
B	6%	22%	15%	18
C	10%	8%	9%	50
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	9%	11%	10%	78

13% des femmes de catégorie A bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2020 (8% des hommes de catégorie A).

22% des femmes de catégorie B bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2020 (6% pour les hommes de catégorie B).

8% des femmes de catégorie C vont bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne au cours de l'année 2020 (10% pour les hommes)

En moyenne, 11% des femmes de la collectivité bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne et 9% des hommes.

C / Exemples de réalisation visant à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes

RECRUTEMENT

Suite à un appel à candidature, les sélections se font aux vues des compétences du (de la) postulant(e) uniquement et toute personne rassemblant les compétences attendues sur le poste est reçue par un jury.

Néanmoins, selon le profil de poste proposé, la proportion femme/homme de candidat peut fortement varier et résulte des filières d'enseignement.

A compétences égales, le jury veille à un équilibre femme/homme dans les services, notamment sur les postes à responsabilité. Un soin tout particulier est apporté aux recrutements sur des postes techniques historiquement occupés par des hommes. Afin de faciliter ces recrutements, des vestiaires séparés pour les femmes et pour les hommes ont été aménagés lors de la construction du Centre Technique Municipal.

Dans la composition des jurys de recrutement, la Ville veille à la mixité.

Les emplois saisonniers pour la période estivale dont les postes ne requièrent pas de technicité particulière sont essentiellement attribués à des étudiants en respectant une stricte répartition entre les filles et les garçons.

FICHES DE POSTE

Les fiches de poste en vigueur à la Ville sont toutes rédigées en utilisant des verbes d'action ce qui permet de garder une neutralité dans la rédaction de ces fiches de poste.

ARTICULATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE

Depuis 2013, une procédure concernant l'allaitement des femmes revenant de congé maternité est en place. Un courrier est systématiquement envoyé aux agents féminins pendant le congé maternité afin qu'elles puissent indiquer si elles vont allaiter leur enfant.

Si la réponse est positive, des indications sont fournies à la future maman pour qu'elle puisse, à sa reprise d'activité, tirer son lait dans des conditions de tranquillité et d'intimité.

Par ailleurs, une salle d'allaitement située à l'Hôtel de Ville a été mise en place afin de permettre aux jeunes mamans de pouvoir tirer leur lait sur leur lieu de travail et ainsi faciliter leur reprise d'activité après leur congé maternité.

Cette salle, située dans un endroit avec un faible passage, dispose des éléments nécessaires pour que les femmes puissent tirer leur lait en toute tranquillité.

Dans les services extérieurs, il a été demandé de permettre aux jeunes mamans d'accéder à une pièce au calme pour pouvoir également faciliter leur reprise d'activité.

Les demandes de temps partiel sur autorisation (en majorité lorsqu'un enfant a plus de trois ans) sont systématiquement accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme dès lors où ce temps partiel ne désorganise pas le service public.

Exemple : en 2017, 100% des demandes de temps partiel ont été accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme.

Il existe un règlement du temps de travail à la Ville reprenant diverses absences exceptionnelles autorisées.

Les jours d'absence autorisés par ce règlement sont octroyés de la même manière pour les femmes et les hommes concernant les événements familiaux (mariage, décès, garde d'enfants malades, ...), ou les autres types d'absence (hospitalisation d'un proche, absences syndicales, visites auprès d'un médecin spécialiste, ...)

Certains services travaillent selon un système d'horaires variables qui s'appliquent de la même façon entre les femmes et les hommes relevant de ces services.

FORMATION

Les demandes de formation sont étudiées par la collectivité compte tenu des besoins du service et/ou de l'agent.

Il n'y a donc pas de distinction entre les femmes et les hommes sur les choix de formation.

PREVENTION

Une démarche globale de prévention existe au niveau de la Ville de Bourg en Bresse.

Cette démarche a pour but de mettre en place des solutions afin que les agents, femmes comme hommes, puissent travailler en toute sécurité et dans des conditions de travail les plus optimales.

Dans cette optique, de nombreux efforts sont consentis afin de pouvoir adapter le travail à l'agent.

Pour exemple, des achats de matériels ont été réalisés à destination des agents d'entretien des locaux, notamment dans les écoles et les gymnases, postes tenus essentiellement par un public féminin, afin de rendre moins physiques certaines tâches et prévenir les troubles musculo-squelettiques. (achat de mini mono-brosses plus facilement manipulables, achat d'aspirateurs pour éviter de déplacer un aspirateur sur plusieurs étages, achat de matériels auto-portés dans les gymnases, ...)

Un ergonomiste peut également être sollicité afin d'adapter au mieux un poste de travail compte tenu de la morphologie de chaque agent, que ce soit une femme ou un homme.

II / Politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis de nombreuses années, la Ville met en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une préoccupation qui irrigue de manière transversale l'ensemble de l'action de la collectivité. Néanmoins, cet objectif est peu mis en avant et insuffisamment valorisé en tant que tel.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, ce rapport est l'occasion de mettre en exergue quelques actions de la collectivité. Une démarche méthodologique est engagée afin d'identifier plus précisément à l'avenir cette préoccupation et se questionner systématiquement sur l'impact des politiques publiques sur les femmes et sur les hommes.

1) Un accompagnement social des besoins spécifiques observés pour les femmes

A travers son centre communal d'action sociale mais aussi l'ensemble de ses services aux habitants, la Ville met en place un accompagnement dédié aux problématiques identifiées de la population féminine.

En effet, des besoins spécifiques ont été observés : difficultés d'accès aux droits et aux soins (précarité sociale), barrières culturelles, priorité aux soins des enfants et du conjoint mais pas d'elles-mêmes... Des actions ont ainsi été engagées notamment autour des enjeux d'accès à la santé :

- Accompagnement individuel : la médiation santé avec priorité à l'accompagnement des femmes dans leur parcours (droits, soins, dépistages, prévention...) a permis, en 2019, de suivre et d'accompagner 55 femmes sur 93 personnes

- Action collective : action conjointe avec l'association ATELEC – Atelier Lire Ecrire Compter - lors des ateliers d'apprentissage du français (public essentiellement féminin) sur la thématique santé pour favoriser les démarches (vocabulaire et écrits de la santé, connaissance des ressources du territoire...) et notamment spécifiquement pour encourager au dépistage des cancers féminins.

Ces actions sont possibles grâce au partenariat établi avec différentes associations intervenant particulièrement auprès de la population féminine : subvention du CIDFF à hauteur de 2 500 € et d'ATELEC pour un montant de 11 000 €.

Par ailleurs, la Ville est également soucieuse des problématiques que peuvent rencontrer les femmes dans leur parcours d'accès à l'emploi.

C'est dans ce cadre que de manière systématique, la politique d'accueil dans les établissements petite enfance veille à donner la priorité aux demandes de femmes qui recherchent un emploi.

Plus particulièrement, des places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) sont identifiées. Il s'agit d'un dispositif contractuel entre Pôle emploi, la CAF et les parents isolés (en grande majorité des mères) permettant de dédier des places à ces publics fragilisés en recherche d'emploi.

2) Un accueil vigilant sur l'approche de l'égalité femmes/hommes et une sensibilisation dès le plus jeune âge

Au sein des espaces petite enfance de la Ville, une vigilance est apportée en matière de communication, d'information et de relations avec les parents. Cela passe par l'emploi systématique du terme « parents » et non de « mères ou mamans » pour ne pas exclure les papas qui viennent aussi dans les espaces petite enfance.

Du côté des enfants, les garçons et les filles mélangent leurs jouets avec le souci d'une approche pédagogique des agents du service qui ne soit pas genré ou stéréotypé.

Par ailleurs et dans la continuité de la petite enfance, la Ville est également attentive quant aux actions qui peuvent être menées auprès des scolaires.

Ainsi, les classes des écoles de la Ville, lors de leurs visites au sein des médiathèques, ont la possibilité de bénéficier d'accueils sur la thématique « Vivre ensemble » où la question de l'égalité filles-garçons peut être

abordée par le biais de lecture d'albums sur le sujet qui sont suivies d'échanges avec les enfants et leur enseignant.

En 2019, une action de **sensibilisation à l'égalité filles-garçons** en partenariat avec le CIDFF a été spécifiquement menée auprès des écoles de la Ville. Elle a permis d'aborder la thématique auprès d'environ **320 élèves de primaire**.

3) Une politique sportive facilitant l'accès aux femmes

A travers ses différentes interventions dans le domaine du sport, la Ville est vigilante à encourager la pratique sportive des femmes qui constitue un axe prioritaire de l'action publique dans ce domaine.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer cette ambition :

- Liaison écoles-clubs (LEC) et Pass'sport fille:

Dispositifs partenariaux entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Ville, mis en place afin de faciliter l'accès aux clubs des jeunes des classes de CE2, CM1, CM2 des écoles politique de la Ville pour la LEC et permettre la poursuite de la pratique du sport en club des jeunes filles à l'adolescence (année de 6^{ème} et de 5^{ème}) par le Pass'sport fille avec une prise en charge partielle du coût des licences :

- 1 poste dédié à la Ville financé à hauteur de 75% par la Ville et 25% par la DDCS (administration du dispositif, mais également accompagnement des publics surtout féminin)
- Prise en charge à hauteur de 75 % du coût des licences pour la LEC et l'année de 6^{ème} pour le Pass'sport fille puis 50 % l'année de 5^{ème}
- LEC : 209 enfants concernés en 2019 **dont 105 filles** (soit 50% de l'effectif) sont impliquées dans le dispositif cette année, parité des effectifs du fait d'un accompagnement attentif.
- Pass'sport : **19 jeunes filles** concernées en 2019
- **78% des filles** ayant bénéficié de la LEC en CM2 ont reconduit leur licence en club en 6^{ème}.
- **46% des filles** ayant bénéficié du Pass'sport fille en 6^{ème} ont reconduit leur licence en club en 5^{ème}.

- Subventions

- Une enveloppe de subventions spécifiques pour les projets et pour valoriser la pratique féminine : FBBP 2 000 €, Bourg Sud 500 €

4) La lutte contre les violences intrafamiliales et une attention particulière autour des violences faites aux femmes

La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020 a défini comme objectif opérationnel

« les violences intrafamiliales ». Cet objectif se décline en plan d'actions :

- 1) Complémentarité et cohérence du réseau d'acteurs
- 2) Femmes victimes de violences conjugales et enfants témoins
- 3) Suivi des mineurs auteurs de violences sexuelles intrafamiliales
- 4) Suivi des majeurs auteurs
- 5) Violences faites aux personnes âgées

La Ville à travers la coordination du CISPD met en œuvre cette stratégie et intervient de manière opérationnelle sur ces situations familiales.

En 2019, la Ville a accordé une attention particulière à la question des violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, elle a notamment apporté **son soutien à l'association du Zonta Club de Bourg-en-Bresse** et s'est inscrite **dans l'action « Orangez le monde » lancée par l'ONU** par l'affichage sur la façade de l'Hôtel de Ville d'une banderole orange du 22 novembre au 10 décembre 2019 ainsi que par la projection d'un gobo lumineux orange avec le "39 19", numéro que les femmes victimes de violences peuvent contacter.

Et lors de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, l'action "Orangez le monde" s'est déclinée sur les bâtiments importants des villes.

Enfin, la Ville par le biais de la **Direction des Services aux Habitants** engagera en 2020 un travail de réflexion qui s'articulera autour du **repérage et du signalement de situations de violences** et de **modalités d'accompagnement** des victimes (recherche de dispositif d'hébergement d'urgence, formation du personnel PM à l'accueil des femmes victimes de violences, etc...)

5) Une politique culturelle engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes

A travers ses lieux d'exposition (H2M et Monastère Royal de Brou) comme sa programmation culturelle, la Ville s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les artistes féminines sont mises en avant. En 2019, l'événement culturel de la Ville était dédié à la thématique « Femmes ».

H2M, espace d'art contemporain :

Depuis 2010, la Ville a organisé 20 expositions temporaires qui ont réuni plus de 250 artistes au total dont **40% d'artistes féminines** (contre 23 % au niveau national _ chiffres de 2015).

Sur ces 20 expositions, **5 monographies ont été présentées dont 3 dédiées à 3 artistes femmes** (Vidya Gastaldon, Véronique Ellena et Sylvie Auvray).

Sur les 4 résidences d'artistes organisées à H2M en 2011, 2012, 2016 et 2018, trois étaient assurées par une artiste femme (Véronique Ellena, Morgane Fourey et Morgane Denzler).

Le commissariat de 11 expositions sur 20 a été assuré par une femme (responsable du service ou commissaire invitée), soit **55% de la programmation**.

Monastère Royal de Brou – Marguerite la femme bâtisseuse et politique

Le principal monument historique de la Ville est géré avec un accent féminin, souligné par une équipe équilibrée (13 femmes et 14 hommes) et un comité de direction paritaire (2 femmes : responsables du service des

patrimoines et responsable du service des publics, et 2 hommes, administrateur et responsable communication et mécénat).

Avec la création d'espaces supplémentaires en 2018, la scénographie du nouveau parcours de visite du Monastère royal de Brou illustre la femme bâtisseuse et la femme politique qu'était Marguerite d'Autriche. Ces espaces mettent en avant, d'une part, sa décision de bâtir aux portes de Bourg-en-Bresse ce monument pour abriter trois somptueux tombeaux, et d'autre part, la dimension politique de celle qui fut régente des Pays-Bas pour le compte de son père l'Empereur Maximilien de Habsbourg puis de son neveu l'Empereur Charles Quint. La dimension artistique du musée met en exergue la richesse artistique importée par Marguerite, mécène et amoureuse des arts.

Actions menées par le Monastère royal de Brou en 2019 :

- Acquisition d'un Ange musicien de la sculptrice Félicie de Fauveau, sculpture en marbre, 1863
- Janvier : mise en ligne sur le site des Éditions du patrimoine des actes du colloque sur le mécénat féminin « *Princesses et Renaissance(s), La commande artistique de Marguerite d'Autriche et de son entourage* », Université de Grenoble et Monastère royal de Brou, 27 et samedi 28 février 2015.
- 6 février et 19 décembre : conférence hors les murs à Dijon sur le mécénat de Marguerite d'Autriche
- 8 mars : Conférence sur les femmes artistes pour la journée des droits des femmes
- Juin-septembre : exposition « *Voilé.e.s / dévoilé.e.s* », 100 œuvres de l'Antiquité à nos jours sur le voile féminin et masculin dans le monde entier
- Du 8 novembre 2019 au 8 mars 2020 : exposition « *Le marbre et le sang* ». Regard de Katincka Bock sur les collections de l'IAC » (partenariat avec l'IAC et H2M)

Dans l'année 2020, le Monastère accueillera l'exposition sur les femmes artistes de la modernité : « *Valadon et ses contemporaines. Peintres et sculptrices, 1880-1940* » du 16/05 au 13/09/2020, avec de nombreuses manifestations, animations et conférences.

En ce qui concerne les actions culturelles de la Ville :

A la folie... pas du tout : depuis 2011, **75** concerts ont été organisés dont **40% d'artistes féminines à l'affiche** (musicienne ou chanteuse).

Événement culturel et artistique de la Ville (du 8 au 12 mai 2019) : **36 partenaires se sont mobilisés pour 40 actions culturelles dédiées à la thématique « Femmes »** : cinéma, arts visuels, théâtre, sport, humour, musique, spectacle de rue, histoire... Quelques exemples :

- Exposition dédiée à **Florence Cestac, seule auteure de BD à avoir reçu le Grand prix d'Angoulême** (en 2000) et une table-ronde consacrée à « La femme dans la culture populaire. Le genre interroge le genre ».
- Exposition **Sorcières !** présentait les œuvres de **25 artistes dont 17 artistes femmes, soit 68 % de la sélection** : La figure traditionnelle de la sorcière et ses attributs (balai, chapeau, chaudron, bestiaire...) ; La star des contes de fées, l'un des plus anciens personnages littéraires ; La sorcière à travers l'Histoire (de la déesse antique à la chasse aux sorcières...) ; L'écoféminisme dans les années 70 ; Le néoféminisme aujourd'hui...
- Stage vidéo Youtube : **L'égalité filles-garçons, c'est quoi pour toi ?** : création d'une vidéo par les adolescents sur cette thématique qui a été publiée sur la chaîne Youtube Femme virile Homme sensible – Médiathèque Césaire.
- Exposition **Les héroïnes dans la BD** – Médiathèque Vailland.
- **Girl Power** : les femmes prennent le pouvoir à la médiathèque Césaire : Marianne, Spectacle, Lectures, buffet 100% femmes, quiz « La réponse est une femme » - Médiathèque Césaire.
- Spectacle **Vieille moi jamais !** : Femme de 14 ans, femme de 80 ans, c'est quoi être une femme aujourd'hui ? Des habitantes viennent nous donner leur point de vue sur la question. En partenariat avec La Dieselle Cie et la Sauvegarde de l'Enfance.

Des projets participatifs avec collectes de paroles :

- **Féminitude**, une exposition visuelle et sonore conçue par le Photoclub Bressan et Radio B à partir de photographies et de témoignages audios réalisés auprès de 23 jeunes femmes âgées de 16 et 25 ans, habitantes de Bourg-en-Bresse ou de son agglomération, lycéennes, étudiantes ou dans la vie active.
- Réalisation d'un film de 10' **Si je vous dis : être une femme aujourd'hui** à partir de 43 témoignages d'hommes et de femmes (65% des interviewés) dans les diversités des âges et des catégories sociales. 2 diffusions en plein air (sur place publique) et une mise en ligne sur la page Facebook de la ville de Bourg-en-Bresse (8000 vues).

Des créations de spectacles déambulatoires :

- **Les Moires** (par la Cie du 13 quai) sont les trois sœurs qui personnifient la divinité du destin dans la mythologie grecque. Elles président la naissance, la vie et la mort des humains. Durant le parcours ces 3 Moires sont incarnées par 3 artistes féminines. Ce sont 3 contorsionnistes qui s'expriment, dansent, se tordent et jouent avec la parole audiovisuelle d'autres femmes.
- **J'ai besoin de la parole des femmes** (par la Cie Passaros) autour des thèmes relation Féminin masculin ; l'émancipation de la femme.
- **En régie directe**, les 6 spectacles programmés ont réuni **17 femmes** (chanteuses, comédiennes, musiciennes) sur 19 artistes au total.

Les Jeudis du Kiosque, concerts estivaux de plein air (une dizaine / été):

En 2019, la programmation avait réuni 54 artistes dont seulement 4 musiciennes, soit moins de 8%. En 2020, les femmes représenteront 29% des artistes programmés.

Enfin, les médiathèques du Réseau de lecture publique ont accueilli en 2019 les autrices suivantes :

- Kaoutar Harchi – 18/05- Médiathèque Vailland
- Florence Hinckel – 7 et 8/06 – Médiathèque Césaire
- Héloïse Chochois – 5/10 – Médiathèque Césaire
- Brigitte Labbé – 13 et 14/12 – Médiathèques Césaire et Vailland

6) Une communication mettant en avant des parcours de femmes et se mobilisant sur des événements dédiés

En 2019, dans le magazine C'est à Bourg, **19 portraits et interviews de femmes** sur 29 au total ont été réalisés.

Chaque année la Ville s'engage pour **octobre rose**. Durant tout le mois d'octobre, la Ville dispose une banderole sur le fronton de l'hôtel de ville. La façade est également illuminée d'un ruban rose. L'accueil de la mairie est habillée avec la signalétique de l'événement et les flyers donnés par l'Office Départemental de Lutte contre le Cancer sont distribués.

Parallèlement différentes actions en partenariat sont développées autour de la thématique comme des ateliers des ateliers de partage d'expérience, de sensibilisation au cancer du sein par l'ODLC, l'organisation d'un dépôt d'idées positives sur un ruban rose crée pour l'occasion par la Sauvegarde de l'enfance. Un concert par le groupe de rock Under Cover a également eu lieu à la Médiathèque Césaire.

L'ensemble est relayé par communiqué de presse et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Depuis 2012, chaque **8 mars, journée des droits des femmes** est l'occasion d'une soirée spécifique.

Elle est organisée autour d'un thème et d'un lieu différents choisis par les élus du Conseil municipal où 450 femmes sont invitées (élues, conseillères citoyennes, présidentes d'associations, agents de la ville, bénévoles d'associations, femmes s'impliquant dans la vie de la commune...).

Durant cette soirée, la Ville propose un spectacle et un buffet qui est l'occasion d'un échange entre la centaine de participantes. **En 2019**, le thème retenu était « **Femmes de Bourg et d'ailleurs** ».